

# RAPPORT ANNUEL 2019-2020

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
ET DES RESSOURCES  
NATURELLES





# RAPPORT ANNUEL 2019-2020

**MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE**

**ET DES RESSOURCES**

**NATURELLES**

Cette publication a été réalisée par la Direction des relations canadiennes et internationales et de la performance organisationnelle en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site de [Quebec.ca](http://Quebec.ca).  
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec la Direction des communications au [services.clientele@mern.gouv.qc.ca](mailto:services.clientele@mern.gouv.qc.ca).

Pour plus d'information :

Direction des communications  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, C 402  
Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8609

Sans frais : 1 866 248-6936

Courriel : [services.clientele@mern.gouv.qc.ca](mailto:services.clientele@mern.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.quebec.ca/gouv/ministere/energie-ressources-naturelles/publications](http://www.quebec.ca/gouv/ministere/energie-ressources-naturelles/publications)

Photo de la page couverture : Marie-Pier Ruel

Dépôt légal – septembre 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-77037-4 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-74638-6 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2020

# MESSAGE DU MINISTRE



## **Monsieur François Paradis**

Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

Je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2020.

Il fait état de la performance du Ministère, de sa gouvernance ainsi que de l'application de politiques gouvernementales, de lois et de règlements.

Je profite de l'occasion pour souligner l'engagement des membres du personnel du Ministère qui réalisent avec efficacité les mandats qui leur sont confiés. Je tiens à les remercier pour le travail accompli de même que pour leur constant souci pour les citoyennes et les citoyens.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines.

## **Jonatan Julien**

Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles  
Québec, septembre 2020



# MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



## **Monsieur Jonatan Julien**

Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard des objectifs de son plan stratégique 2019-2023, du plan d'action de développement durable 2016-2021 ainsi que des engagements formulés dans sa déclaration de services à la clientèle. Rédigé sur la base de l'information disponible au 31 mars 2020, ce rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

Je tiens à remercier ma prédécesseure, M<sup>me</sup> Dominique Savoie, ainsi que tout le personnel du Ministère pour leur dévouement et leur engagement malgré le contexte de pandémie actuel. Je peux compter sur une équipe reconnue pour son expertise de pointe et sa gestion responsable du développement des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire québécois.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink that reads "Marie-Josée Lizotte".

## **Marie-Josée Lizotte**

Sous-ministre

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Québec, septembre 2020





# TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	1
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	3
<b>1. L'ORGANISATION</b>	<b>5</b>
1.1 L'organisation en bref	5
1.2 Faits saillants	8
<b>2. LES RÉSULTATS</b>	<b>11</b>
2.1 Plan stratégique	11
2.2 Déclaration de services à la clientèle	22
<b>3. LES RESSOURCES UTILISÉES</b>	<b>30</b>
3.1 Utilisation des ressources humaines	30
3.2 Utilisation des ressources financières	32
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	34
<b>4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES</b>	<b>35</b>
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	35
4.2 Développement durable	36
4.3 Occupation et vitalité des territoires	47
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	59
4.5 Accès à l'égalité en emploi	60
4.6 Allègement réglementaire et administratif	65
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	68
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	70
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	71
4.10 Politique de financement des services publics	71

<u>ANNEXE I</u>	
<u>Organigramme du Ministère au 31 mars 2020</u>	<u>74</u>
<u>ANNEXE II</u>	
<u>Éléments de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020</u> <u>auxquels le Plan d'action de développement durable 2016-2021 fait référence</u>	<u>76</u>
<u>ANNEXE III</u>	
<u>Coûts des principales activités ministérielles</u>	<u>81</u>
<u>ANNEXE IV</u>	
<u>Revenus de tarification</u>	<u>82</u>

# LISTE DES TABLEAUX

<b>TABLEAU 1.</b>	Nombre de contacts selon le mode de communication .....	24
<b>TABLEAU 2.</b>	Nombre de visites sur les sites ministériels et nombre de transactions effectuées .....	25
<b>TABLEAU 3.</b>	Nombre de visites sur les sites gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère .....	26
<b>TABLEAU 4.</b>	Délais de réponse aux demandes d'information .....	27
<b>TABLEAU 5.</b>	Gestion des titres miniers — Avis de désignation pour l'obtention d'un claim .....	27
<b>TABLEAU 6.</b>	Gestion des titres miniers — Délivrance d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales.....	28
<b>TABLEAU 7.</b>	Demande de révision cadastrale.....	28
<b>TABLEAU 8.</b>	Demandes relatives aux hydrocarbures.....	29
<b>TABLEAU 9.</b>	Nombre de plaintes reçues et délai de traitement moyen .....	29
<b>TABLEAU 10.</b>	Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires .....	30
<b>TABLEAU 11.</b>	Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité .....	30
<b>TABLEAU 12.</b>	Évolution des dépenses en formation .....	31
<b>TABLEAU 13.</b>	Jours de formation selon les catégories d'emploi.....	31
<b>TABLEAU 14.</b>	Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier .....	31
<b>TABLEAU 15.</b>	Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée .....	32
<b>TABLEAU 16.</b>	Répartition des revenus selon le domaine d'activité.....	32
<b>TABLEAU 17.</b>	Répartition des dépenses selon le domaine d'activité .....	33
<b>TABLEAU 18.</b>	Répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisations .....	34
<b>TABLEAU 19.</b>	Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2019-2020.....	34
<b>TABLEAU 20.</b>	Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 .....	35
<b>TABLEAU 21.</b>	Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 <sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020 .....	36
<b>TABLEAU 22.</b>	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.....	59
<b>TABLEAU 23.</b>	Effectif régulier au 31 mars 2020 .....	60
<b>TABLEAU 24.</b>	Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2019-2020 <sup>A</sup> .....	60
<b>TABLEAU 25.</b>	Embauche des membres de groupes cibles en 2019-2020 .....	61
<b>TABLEAU 26.</b>	Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi .....	61
<b>TABLEAU 27.</b>	Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année .....	62

<b>TABLEAU 28.</b> Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année. ....	62
<b>TABLEAU 29.</b> Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2020 .....	63
<b>TABLEAU 30.</b> Taux d'embauche des femmes en 2019-2020 par statut d'emploi .....	63
<b>TABLEAU 31.</b> Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 .....	63
<b>TABLEAU 32.</b> Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH .....	64
<b>TABLEAU 33.</b> Nombre de nouveaux participants et participantes au PDEIPH accueilli du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mars .....	64
<b>TABLEAU 34.</b> Autres mesures ou actions en 2019-2020 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.) .....	64
<b>TABLEAU 35.</b> Évolution du nombre, du coût et du volume des formalités administratives et taux de variation par rapport à 2004-2005 .....	66
<b>TABLEAU 36.</b> Nombre total de demandes reçues .....	68
<b>TABLEAU 37.</b> Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais .....	69
<b>TABLEAU 38.</b> Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues .....	69
<b>TABLEAU 39.</b> Mesures d'accommodement et avis de révision .....	69
<b>TABLEAU 40.</b> Comité permanent et mandataire .....	70
<b>TABLEAU 41.</b> Statut de la politique linguistique institutionnelle .....	70
<b>TABLEAU 42.</b> Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle .....	70
<b>TABLEAU 43.</b> Coûts et revenus de certains produits et services tarifés au Secteur du territoire (Fonds d'information sur le territoire) .....	72
<b>TABLEAU 44.</b> Coûts et revenus moyens unitaires de certains titres miniers .....	72

# LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

Sigle ou acronyme	Nom
ACRIgéo	Approche de coopération en réseau pour l'information géographique
AIR	Analyse d'impact réglementaire
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
DGDIM	Direction générale du développement de l'industrie minière
DGMS	Direction générale des mandats stratégiques
ETC	Équivalent temps complet
FRQNT	Fonds de recherche du Québec — Nature et technologies
GES	Gaz à effet de serre
GESTIM	Gestion des titres miniers
GNL	Gaz naturel liquéfié
GNR	Gaz naturel renouvelable
LAOVT	Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MVE	Minorité visible et ethnique
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PADD	Plan d'action de développement durable
PAÉE	Programme d'accès à l'égalité en emploi
PAGD	Plan annuel de gestion des dépenses
PDEIPH	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
RFQL	Registre foncier du Québec en ligne
SGDD	Stratégie gouvernementale de développement durable
SIGÉOM	Système d'information géominière
SIGPEG	Système d'information géoscientifique pétrolier et gazier
TACEDD	Table d'accompagnement-conseil des entreprises de développement durable
TEQ	Transition énergétique Québec
TPI	Territoires publics intramunicipaux



# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

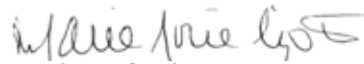
L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de notre responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données qu'il contient et des contrôles afférents.

Les résultats et les informations du Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Ministère;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2020.

La sous-ministre de l'Énergie  
et des Ressources naturelles,



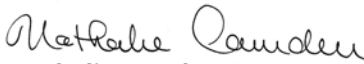
**Marie-Josée Lizotte**

La sous-ministre associée à l'Énergie,



**Luce Asselin**

La sous-ministre associée aux Mines,



**Nathalie Camden**

Le sous-ministre associé au Territoire,



**Daniel Gaudreau**

Québec, septembre 2020





# RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

---

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2020.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de cette information incombe à la direction du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats, des renseignements et des explications fournis ainsi que leur cohérence en nous basant sur les travaux accomplis au cours de notre examen.

Celui-ci s'inspire des *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne* de l'Institut des auditeurs internes. Ainsi, les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à appliquer des procédures analytiques, à réviser des calculs et à échanger sur certains éléments examinés. Ces travaux ne visaient pas à vérifier les systèmes de compilation ni à évaluer le contrôle interne. Par conséquent, cet examen ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le présent rapport.

Au terme de notre examen, nous concluons que les informations présentées dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles nous paraissent, dans tous leurs aspects significatifs, plausibles et cohérentes.

La directrice de l'audit interne et de l'évaluation de programme,



**Sandra Melançon, MBA**

Québec, septembre 2020



# 1. L'ORGANISATION

## 1.1 L'organisation en bref

### Mission

La mission du Ministère est d'assurer la gestion et de soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec dans une perspective de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère mise avant tout sur une équipe reconnue pour son expertise de pointe et sa gestion responsable du développement des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire québécois.

### Fonctions stratégiques

Les activités du Ministère regroupent cinq fonctions stratégiques axées sur le développement économique du Québec, à savoir :

- 1 - Promouvoir et encadrer la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales du Québec ainsi que du territoire public :
  - Évaluer et promouvoir le potentiel minéral du Québec
  - Accorder et gérer des droits liés aux ressources minérales et énergétiques
  - Assurer l'approvisionnement en énergie du Québec
  - Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux, notamment afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets
- 2 - Agir à titre de propriétaire des terres du domaine de l'État sous l'autorité du Ministère :
  - Assurer la mise en valeur des terres du domaine de l'État
  - Planifier l'affectation du territoire public et veiller à la conciliation des usages
  - Accorder et gérer les droits d'utilisation du territoire public
  - Accompagner les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) dans la gestion des activités qui leur sont déléguées
- 3 - Soutenir l'efficacité du marché immobilier par l'administration du Registre foncier et du cadastre :
  - Contribuer à la protection des droits fonciers des citoyens, des entreprises et de l'État
  - Contribuer à la transparence du marché immobilier
- 4 - Veiller au maintien et au respect de l'intégrité territoriale du Québec :
  - S'assurer que le Québec exerce ses compétences et applique ses lois sur l'ensemble de son territoire
  - Veiller au respect de la position du Québec quant à ses frontières
  - Effectuer l'arpentage des terres du domaine de l'État et des frontières du Québec
  - Décrire les limites des territoires administratifs et celles des territoires ayant un statut juridique particulier dans les cas qui relèvent de sa compétence
  - Tenir le Registre du domaine de l'État et le Greffe de l'arpenteur général du Québec

- 5 - Produire et diffuser l'information stratégique au bénéfice des citoyens, des professionnels et des entreprises :
- Acquérir, analyser et diffuser la connaissance géoscientifique (géologie, géochimie et géophysique) ainsi que la connaissance sur le territoire (cartographie, imagerie et réseaux géodésiques officiels)
  - Produire et diffuser de l'information économique, géospatiale et foncière
  - Valoriser et promouvoir la connaissance géoscientifique, économique, géospatiale et foncière (p. ex. : projets majeurs, géomatique)
  - Assurer la gouvernance de la géomatique gouvernementale par l'Approche de coopération en réseau pour l'information géographique (ACRIgéo)

## Parties prenantes

Le Ministère entretient des relations avec l'ensemble des parties prenantes : sa clientèle, ses partenaires, ses délégataires ainsi que les communautés autochtones. Dans certaines circonstances, des partenaires peuvent être des clients ou encore des délégataires. C'est le cas notamment des municipalités et des MRC.

Sa clientèle est composée des groupes suivants :

- Les citoyens
- Les villégiateurs
- Les municipalités, les communautés métropolitaines, les MRC et les communautés locales
- Les titulaires de droits fonciers, de droits miniers et de droits liés aux hydrocarbures
- Les professionnels du domaine foncier et des ressources énergétiques et minérales : arpenteurs-géomètres, évaluateurs agréés, avocats, notaires, huissiers de justice, courtiers, architectes, ingénieurs, géologues, bureaux d'experts-comptables, fiscalistes, firmes d'analyse financière, etc.
- Les promoteurs de projets industriels ou commerciaux actifs sur le territoire public
- Les promoteurs ainsi que les sociétés d'exploration et d'exploitation minières ou de produits énergétiques
- Les équipementiers et les entreprises de services des ressources énergétiques et minérales, y compris les énergies renouvelables
- Les entreprises de distribution, de stockage et de transport de produits énergétiques
- Les entreprises et les industries grandes consommatrices d'énergie

Ses partenaires sont :

- Les producteurs, les distributeurs et les transporteurs de produits énergétiques (éolien, cogénération, hydroélectricité, bioénergie, gaz naturel et pétrole)
- Les associations liées aux ressources énergétiques et minérales
- Les associations professionnelles du domaine minier
- Les organismes représentant différentes catégories d'utilisateurs du territoire public
- La Fédération québécoise des municipalités
- L'Union des municipalités du Québec
- Les associations récréatives (villégiateurs, motoneigistes, etc.)
- Les gestionnaires de pourvoies ou de zones d'exploitation contrôlée
- Les ordres professionnels (arpenteurs-géomètres, avocats, évaluateurs agréés, géologues, ingénieurs et notaires)
- Les ministères et organismes du Québec
- Les ministères fédéraux et territoriaux
- Les arpenteurs généraux des autres provinces
- Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- Le Conseil canadien de géomatique

Ses délégués sont :

- Les municipalités
- Les municipalités régionales de comté
- Les dépositaires de rapports et de cartes (bibliothèques et cartothèques)

Par ailleurs, lorsqu'il envisage une action pouvant avoir un effet préjudiciable sur des droits établis ou revendiqués de façon crédible, le Ministère consulte préalablement les communautés autochtones concernées, conformément aux politiques gouvernementale et ministérielle en vigueur et tout en respectant les dispositions des conventions en milieu nordique ou des autres ententes applicables.

## Structure organisationnelle

Au 31 mars 2020, la structure administrative du Ministère est composée de trois secteurs :

- Secteur de l'énergie
- Secteur des mines
- Secteur du territoire

Elle compte également le Bureau de la sous-ministre et secrétariat général, la Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle, la Direction générale des ressources humaines et des ressources informationnelles, la Direction générale des mandats stratégiques et la Direction de l'audit interne et de l'évaluation de programme.

Le Ministère comprend une direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice et une direction des communications qui relève du ministère du Conseil exécutif. L'organigramme du Ministère au 31 mars 2020 est présenté à l'annexe I.

À cette date, l'effectif du Ministère comptait **1 304** employés (répartis dans les différentes régions administratives du Québec) qui ont cumulé près de **2,3** millions d'heures rémunérées. La majorité occupe un emploi dans la région de la Capitale-Nationale.

### Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
Chiffre 1 <sup>A</sup> : 1 304	Effectif du Ministère
Chiffre 2 : 260,0 M\$	Dépenses du Ministère
Chiffre 3 : 144 758	Claims actifs au 31 mars 2020
Chiffre 4 : 49 764	Droits d'utilisation d'une terre publique en vigueur au 31 mars 2020
Chiffre 5 : 520	Inspections menées sur des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs en 2019-2020
Chiffre 6 : 209,8 M\$	Revenu au 31 mars 2020

A Certains effectifs du Ministère réalisent des activités partagées avec le MFFP.

## 1.2 Faits saillants

### **28 JUIN 2019. Valorisation des connaissances sur le territoire par l'offre de nouveaux services numériques.**

Le Ministère a rendu publique la [carte interactive](#) des puits inactifs qui permet aux citoyens de visualiser l'emplacement de ceux connus à proximité de leur propriété ainsi que la fiche d'inspection du Ministère. Un puits est considéré comme inactif lorsqu'il est fermé définitivement et qu'aucune activité de production n'est possible. Le Ministère vérifie la conformité et la sécurité de tous les puits inactifs ayant servi à l'exploration, à la production ou au stockage d'hydrocarbures et réalise des travaux lorsqu'une situation est problématique, l'objectif étant d'assurer la sécurité des personnes et des biens ainsi que la protection de l'environnement.

### **2 OCTOBRE 2019. Dépôt d'un projet de règlement sur le volume minimal de carburant renouvelable.**

Le gouvernement a déposé un projet de règlement pour prépublication afin de consulter les parties prenantes sur l'intégration d'un volume minimal de carburant renouvelable dans l'essence et le carburant diesel. Ce projet de règlement a pour but de réduire la consommation de produits pétroliers en les remplaçant par des carburants renouvelables et d'accroître la production de ceux-ci au Québec. Il apportera une contribution significative aux efforts gouvernementaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur des transports routiers, qui représente plus du tiers des émissions québécoises. De plus, grâce à cette mesure, le Québec favorisera la création d'un marché local important dans l'industrie des carburants renouvelables, entre autres dans la filière émergente des biocarburants cellulosiques.

### **22 OCTOBRE 2019. Publication de la Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier.**

Le gouvernement du Québec a dévoilé la toute première Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier. Elle vise à permettre la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des préoccupations de ces communautés et traduit la volonté du gouvernement de respecter ses obligations tout en faisant preuve d'ouverture et de transparence. Par cette politique, le gouvernement poursuit les objectifs suivants : favoriser une meilleure prise en compte des préoccupations exprimées par les communautés autochtones à l'égard des activités minières; clarifier les rôles et responsabilités des parties et orienter celles-ci quant aux actions à entreprendre à chaque étape d'un projet minier; renforcer les relations et promouvoir le dialogue entre le Québec, les communautés autochtones et les promoteurs miniers dans le cadre de la mise en valeur des ressources minérales du territoire québécois; et privilégier une meilleure coordination de l'action gouvernementale en matière de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier.

### **7 NOVEMBRE 2019. Construction du pont de l'île Merrill en vue des travaux de restauration du site abandonné de la mine Principale.**

Le Ministère a franchi un nouveau jalon important pour la restauration du site abandonné de la mine Principale située sur l'île Merrill à proximité de la municipalité de Chibougamau. Il a en effet construit, pour la première fois dans l'histoire de la restauration minière, un pont d'accès. La restauration de la mine Principale est le plus important projet de restauration minière sous la responsabilité du MERN, en raison de l'ampleur des investissements prévus ainsi que de l'envergure et de la complexité des travaux à réaliser. Le pont construit permet un accès direct et facile au site, notamment pour la circulation du camionnage et de la machinerie qui sera requise lors des prochaines étapes à réaliser. Il améliore également la sécurité des travailleurs sur le site. De plus, ce projet a été l'occasion pour une entreprise de la communauté crie d'Oujé-Bougoumou de participer aux travaux de restauration de ce site.

### **19 NOVEMBRE 2019. Lancement de la réflexion sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques.**

Le Ministère a tenu une consultation du 19 novembre 2019 au 7 février 2020 sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques (MCS). Les MCS revêtent une importance stratégique pour des secteurs clés de l'économie québécoise. Il existe un risque d'approvisionnement élevé étant donné qu'il n'y a pas de substituts disponibles commercialement. Le développement de cette filière contribuera à la mise en œuvre des politiques économiques du Québec, notamment le Plan d'électrification et de changements climatiques 2020-2030 et la Politique énergétique 2030.

Le Ministère a également réalisé une tournée de consultation régionale de décembre 2019 à février 2020 dans six villes du Québec (Saguenay, Chibougamau, Sept-Îles, Val-d'Or, Montréal et Québec) ainsi que dans la communauté de Oujé-Bougoumou. Elle a permis des échanges avec des représentants du milieu local et des acteurs et partenaires issus des secteurs industriel, minier, environnemental et de la recherche, sur les étapes de développement de la chaîne de valeur des MCS, soit de l'exploration à l'exploitation, à la transformation et au recyclage, de même que sur le développement de l'expertise. Les citoyens et autres organisations ont pu également s'exprimer ou faire part de leurs commentaires en ligne pour contribuer à la réflexion. Dans chacune des villes visitées, des rencontres spécifiques ont aussi été offertes aux communautés et organisations autochtones du milieu, en soutien à une consultation écrite à laquelle l'ensemble des nations autochtones du Québec ont été conviées.

**21 NOVEMBRE 2019. Lancement des travaux du projet de Bureau de coordination des droits.** Le MERN copréside avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) les travaux visant la mise en place du Bureau de coordination des droits (BCD). Donnant suite à la volonté du gouvernement d'accélérer les investissements au Québec, le projet de BCD vise à assurer une meilleure gestion des délais administratifs dans l'attribution des droits (permis et autorisations). Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) collaborent à ces travaux. En 2019-2020, six entreprises du secteur minier ont été sélectionnées pour participer à autant de projets pilotes leur permettant de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et coordonné offert par les ministères membres de tables interministérielles en région. Un rapport d'étalonnage sur les meilleures pratiques de diverses provinces et États (Alaska, Alberta, Australie-Occidentale, Colombie-Britannique, Finlande et Ontario) et un atelier d'optimisation des processus selon l'approche Lean ont été réalisés par le MERN afin de réduire les délais d'attribution des droits.

**8 DÉCEMBRE 2019. Adoption du projet de loi n° 34 visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité.** La loi modifie d'abord celle sur Hydro-Québec en établissant une nouvelle grille de tarifs de distribution d'électricité en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020. Les tarifs sont dorénavant ceux apparaissant à l'annexe I de cette loi. La loi prévoit également que, sauf exception, pour les quatre années suivantes, les tarifs seront indexés au taux d'inflation. Ensuite, elle modifie la Loi sur la Régie de l'énergie pour prévoir qu'Hydro-Québec devra demander à la Régie de fixer de nouveaux tarifs de distribution d'électricité ou de modifier les tarifs existants tous les cinq ans. Par ailleurs, cette loi retire les obligations pour Hydro-Québec de faire autoriser par la Régie de l'énergie les projets d'investissement en infrastructures et les autres initiatives de réorganisation du réseau de distribution d'électricité et de lui soumettre pour approbation ses programmes commerciaux. Enfin, elle retire également l'obligation imposée à la Régie de l'énergie d'établir un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur d'électricité et le transporteur d'électricité.

**18 DÉCEMBRE 2019. Dépôt du rapport du comité scientifique en soutien au Groupe d'action gouvernemental en aménagement du territoire relatif aux inondations, rapport qui a mené en 2020 à l'adoption du Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie.** Le Plan de protection du territoire face aux inondations rendu public le 3 avril 2020 fait suite au mandat confié au Groupe d'action ministériel en matière d'aménagement du territoire relatif aux inondations. Ce groupe est coprésidé par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Pour 2020-2025, le Ministère est porteur de 7 des 23 mesures novatrices du Plan et il collaborera aux 16 autres mesures. Le Plan totalise des investissements gouvernementaux de 479 M\$, dont 22 M\$ proviendront du Ministère. Il est le fruit d'un travail de concertation et de collaboration interministérielle, mais également avec le milieu municipal (comité municipal) et la communauté scientifique (comité scientifique). Le Ministère était responsable du comité scientifique regroupant des experts de différents domaines liés à la gestion des zones inondables et à l'aménagement du territoire. Le Plan et les documents afférents ont été rédigés et approuvés par le MERN, le MAMH et le MELCC.

**1<sup>ER</sup> JANVIER 2020. Plafonnement à l'inflation des hausses de loyers des baux de villégiature.** Le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État a été modifié afin d'introduire une clause d'indexation annuelle du loyer des baux de villégiature basée sur la variation de l'indice des prix à la consommation. Ce changement assure aux villégiateurs une meilleure prévisibilité de l'évolution de leur loyer, tout en évitant les répercussions de la révision de la valeur des terrains tous les cinq ans. Cette mesure, qui s'applique aussi bien aux baux gérés par le Ministère qu'à ceux gérés par les MRC signataires d'une entente de délégation, bénéficie à environ 32 000 villégiateurs.

**21 JANVIER 2020. Lancement du Programme d'aide financière pour la construction d'infrastructures de stockage de gaz naturel liquéfié.** Le Programme d'aide financière pour la construction d'infrastructures de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification au bénéfice des établissements industriels de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec convertis ou en voie de se convertir au gaz naturel vient soutenir une partie des investissements que les grands établissements industriels, convertis ou en voie de se convertir pour passer d'une utilisation de produits pétroliers à une utilisation de gaz naturel, devront assumer pour s'approvisionner en gaz naturel à partir d'une solution de desserte en gaz naturel liquéfié. Ce programme contribue ainsi à la réduction de la consommation de produits pétroliers et des émissions de GES du secteur industriel du Québec.

**17 FÉVRIER 2020. Signature de l'entente Grande Alliance entre le gouvernement du Québec et la nation crie.** Le premier ministre du Québec, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et le grand chef du Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et président du Gouvernement de la nation crie ont, parmi d'autres signataires, signé une entente appelée « Grande Alliance » qui établit les modes de collaboration des parties en vue d'étudier la faisabilité de divers projets dont la réalisation pourrait s'échelonner sur 30 ans dans les secteurs d'activité suivants : infrastructures ferroviaires et routières, électrification de projets industriels, réseau de télécommunications et nouvelles aires protégées. La mise en œuvre de cette entente pourrait éventuellement générer des retombées positives sur les plans économique, environnemental et social, notamment par la création d'emplois et la consolidation du réseau régional d'aires protégées.

**26 MARS 2020. Adoption d'un cadre de gestion et d'un plan de continuité des services essentiels dans le contexte de la COVID-19.** Dans le cadre des mesures exceptionnelles mises en place pour assurer les opérations dans le contexte de la pandémie liée au coronavirus, le ministre a adopté un cadre de gestion et un plan de continuité des services ministériels. Des mesures exceptionnelles ont été mises en œuvre pour soutenir, par les moyens technologiques, le télétravail des employés assurant la continuité des services du Ministère. Ces mesures déployées ont permis de faire un bond technologique important pour que la majorité d'entre eux bénéficient d'outils technologiques nécessaires aux nouvelles façons de faire, et cela, dans un contexte de transformation numérique accélérée. Il s'agit d'un premier pas qui transformera les activités, l'environnement de travail et les façons de faire et qui fera migrer l'organisation vers l'agilité et la collaboration à distance, même après la crise.



## 2. LES RÉSULTATS

### 2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

#### **Orientation 1 : Favoriser la croissance des investissements et des revenus en ressources naturelles**

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
Accroître les investissements privés pour les projets miniers	Montant des investissements privés miniers réalisés	3,49 G\$	3,09 G\$	13
Réduire les délais de délivrance des droits pour les projets miniers	Taux de réduction des délais moyens de délivrance des droits	Établir la mesure étalon	480 jours ouvrables	14
Promouvoir les sites potentiels, sur les terres du domaine de l'État, pour des projets de développement économique régional	Nombre de nouveaux terrains à vocation industrielle ou commerciale mis en valeur sur terre publique	45	72	15
Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux pour l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources naturelles	Taux de satisfaction des promoteurs et des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement	90 %	92 %	15

## Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des milieux régionaux

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
Réduire l'empreinte environnementale	Quantité de gaz à effet de serre réduite grâce à l'utilisation de biogaz et de biocarburants	820 000 t éq.CO <sub>2</sub>	Résultats complets pour 2019 non disponibles	17
	Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux contrats d'exportation d'électricité à long terme	2,0 Mt éq.CO <sub>2</sub>	2,5 Mt éq.CO <sub>2</sub>	17
	Pourcentage des sites miniers abandonnés dont la présence et le niveau de contamination sont déterminés	50 %	54 %	17
	Taux de réduction des sites d'enfouissement illicites sur le territoire public	-10 %	-14 %	18
	Pourcentage d'intervention à l'égard des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs afin d'assurer la sécurité du public	40 %	70 %	18
Augmenter l'accessibilité du citoyen au territoire public	Nombre de nouveaux baux de villégiature offerts annuellement aux citoyens	100	168	19

## Orientation 3 : Accroître notre performance et la qualité des services

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
Offrir un milieu de travail mobilisant aux employés du Ministère	Taux de satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail	-	S. O.	20
Augmenter l'offre des services numériques à la clientèle	Taux d'augmentation des services numériques offerts à la clientèle	10 %	14 %	20

# Résultats détaillés 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

## ENJEU 1 : Le développement économique responsable des régions

### Orientation 1 : Favoriser la croissance des investissements et des revenus en ressources naturelles

#### OBJECTIF 1.1 : Accroître les investissements privés pour les projets miniers

**Contexte lié à l'objectif :** Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a une vocation économique en lien avec sa mission d'assurer la gestion et de soutenir la mise en valeur des ressources naturelles. Bien que le Ministère, par l'intermédiaire du Secteur des mines, promeuve et soutienne le développement de l'industrie minière, la mise en valeur des ressources minérales en territoire québécois repose néanmoins sur la capacité d'un promoteur de mettre en valeur de façon économiquement viable un gisement. Cependant, l'attractivité des investissements joue un rôle majeur dans le développement des projets et la pérennité économique du secteur des ressources naturelles. Le potentiel minéral du Québec est reconnu. Le Québec est la province canadienne au potentiel le plus diversifié avec la production et la valorisation de près de 30 substances. En se fixant comme objectif de favoriser la croissance des investissements en ressources naturelles, le Ministère mise sur la qualité des projets miniers et sur l'attractivité du contexte d'affaires et réglementaire québécois.

**Indicateur 1 :** Montant des investissements privés miniers réalisés

(mesure de départ : 3,14 G\$, 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	3,49 G\$	3,73 G\$	4,01 G\$	4,32 G\$
Résultats	3,09 G\$ Non atteinte			

#### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Les données préliminaires, provenant de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), montrent que les investissements miniers totaux ont été de 3,09 G\$ pour l'année 2019 (janvier à décembre 2019). Les données finales seront connues en novembre 2020. Historiquement, celles-ci demeurent relativement près de la valeur préliminaire. Il est donc peu probable que la cible soit atteinte. En effet, les investissements miniers sont tributaires de plusieurs facteurs, dont les prix des métaux, la capacité du promoteur à lever du financement, la qualité géologique du projet, la complexité technologique de celui-ci, son processus de traitement et le contexte économique, qui sont tous des facteurs sur lesquels le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) n'a pas d'influence. Le MERN peut influencer l'environnement d'affaires afin de favoriser l'attractivité des investissements. Cependant, cette influence sur les investissements demeure marginale comparativement à celle des autres facteurs mentionnés précédemment.

Par ailleurs, les investissements miniers totaux ont augmenté de façon constante entre 2015 et 2018, passant de 2,49 G\$ à 3,26 G\$. Les données préliminaires de 2019 montrent un premier recul en cinq ans avec une baisse de 5 % par rapport à 2018. Des facteurs externes tels que le BREXIT, les relations commerciales tendues entre les États-Unis et la Chine, les menaces de conflit avec le Moyen-Orient combinés avec le recul des prix de certains métaux ont fragilisé le contexte économique et probablement provoqué le report de plusieurs investissements. Les investissements miniers sont considérés comme risqués. Par conséquent, ce sont les premiers à subir les répercussions de l'incertitude en matière économique, ce qui explique que l'objectif n'a pas été atteint pour 2019-2020.

## OBJECTIF 1.2 : Réduire les délais de délivrance des droits pour les projets miniers

**Contexte lié à l'objectif :** Le projet de Bureau de coordination des droits (BCD), coordonné par le Ministère, s'inscrit dans la priorité du gouvernement de créer un environnement d'affaires compétitif, attractif et prévisible afin d'accélérer la réalisation des projets et de favoriser ainsi les investissements et la création d'emplois de qualité. Le BCD vise à contribuer à cette priorité au moyen d'une réduction des délais de délivrance des droits requis pour la réalisation des projets miniers. Le projet comporte les chantiers suivants sur un horizon de trois ans (2019-2022) :

- La mise en place de tables interministérielles régionales (TIR) centrées sur la délivrance des droits, proposant un accompagnement coordonné et personnalisé aux promoteurs;
- Un exercice d'étalonnage portant sur les meilleures pratiques d'autres États, provinces ou territoires, pour alimenter les réflexions portant sur les travaux;
- L'optimisation de processus de délivrance des droits, selon une approche Lean, visant à éliminer les activités administratives sans valeur ajoutée;
- La mise en place d'un guichet ministériel de prestation électronique de services informationnels et transactionnels pour la clientèle du domaine d'affaires minier;
- La modernisation de la Loi sur les mines afin d'améliorer l'environnement d'affaires des promoteurs, de contrer la désuétude et de favoriser l'acceptabilité sociale du développement minier.

**Indicateur 2 :** Taux de réduction des délais moyens de délivrance des droits

(mesure de départ : S. O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	Établir la mesure étalon	-10 %	-20 %	-35 %
<b>Résultats</b>	480 jours ouvrables Atteinte			

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Cinq processus sont considérés dans le calcul de la mesure étalon. Il s'agit des quatre processus critiques pour le développement d'un projet minier et d'un processus optimisé en 2019-2020 (plan de réaménagement et de restauration – exploration; plan de réaménagement et de restauration – exploitation; bail foncier; bail minier et échantillonnage en vrac).

Les processus critiques correspondent aux droits ou approbations délivrés par le Ministère qui sont les plus importants pour le développement d'un projet minier, ceux qui font en sorte que le projet peut ou non cheminer.

Le délai moyen (sur une année financière) de délivrance du droit ou de l'approbation pour chacun des projets est utilisé pour le calcul. Les cinq délais moyens sont additionnés pour obtenir le délai moyen total de traitement des droits, exprimé en jours ouvrables. Pour 2019-2020, ce délai moyen total correspond à 480 jours ouvrables, soit la mesure étalon à laquelle les délais des années financières subséquentes seront comparés.

## OBJECTIF 1.3 : Promouvoir les sites potentiels, sur les terres du domaine de l'État, pour des projets de développement économique régional

**Contexte lié à l'objectif :** Le Ministère souhaite accentuer le développement du territoire public comme instrument de développement économique au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec. Il entend promouvoir les sites sur les terres du domaine de l'État ayant un potentiel de développement économique à caractère industriel et commercial. Il effectue différentes activités pour favoriser la réalisation de projets, notamment l'identification de sites propices et l'accompagnement des promoteurs et des acteurs locaux par des

chargés de projet. Il leur fournit également de l'assistance dans la démarche d'obtention de droits d'utilisation des terres publiques à des fins industrielles et commerciales. Le Ministère travaille à l'accompagnement des promoteurs afin que ces derniers réalisent des projets de développement économique et des investissements favorisant la création d'emplois, notamment dans les régions, le tout dans le respect de l'environnement et de l'acceptabilité sociale.

**Indicateur 3 :** Nombre de nouveaux terrains à vocation industrielle ou commerciale mis en valeur sur terres publiques

(mesure de départ : 45)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	45	45	45	45
<b>Résultats</b>	72 Atteinte			

#### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Au total, 72 terrains ont été mis en valeur entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020 par le Ministère et les MRC délégataires. Au nombre de ces terrains, on en distingue 26 qui sont à des fins commerciales, 2 à des fins d'hébergement en pourvoirie sans droits exclusifs, 7 à des fins commerciales récréatives ou touristiques avec hébergement, 9 à des fins commerciales récréatives ou touristiques sans hébergement, 3 à des fins publicitaires (panneau-réclame), 23 à des fins industrielles et enfin 2 serviront pour des parcs à résidus miniers. Les chargés de projet en région, qui offrent un accompagnement personnalisé aux promoteurs, contribuent significativement à l'attribution de droits fonciers en territoire public afin de soutenir le développement économique des régions.

#### OBJECTIF 1.4 : Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux pour l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources naturelles

**Contexte lié à l'objectif :** L'adoption de bonnes pratiques en matière d'acceptabilité sociale constitue un atout d'importance pour favoriser la concrétisation des projets et leur intégration harmonieuse dans les communautés locales, y compris dans les communautés autochtones. Le Ministère a donc déployé un réseau de chargés de projets en région dont le mandat est d'offrir, aux promoteurs et acteurs locaux qui le souhaitent, un accompagnement en matière d'acceptabilité sociale. L'accompagnement consiste à les informer sur les processus d'attribution des droits, sur le contexte et les acteurs du milieu d'accueil des projets, à faire connaître les différents processus de participation publique, etc. Le Ministère offre également une expertise sectorielle selon la nature des projets.

**Indicateur 4 :** Taux de satisfaction des promoteurs et des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement

(mesure de départ : 89 %, 2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	90 %	90 %	91 %	91 %
<b>Résultats</b>	92 % Atteinte			

#### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Comme il l'avait fait au cours de l'exercice 2018-2019, le Ministère a mené cette année un deuxième sondage de satisfaction des promoteurs et des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement reçu, l'objectif étant de consolider son offre de services d'accompagnement dans le cadre des projets de mise en valeur du territoire

et des ressources naturelles. La cible étant de 90 %, le taux de satisfaction s'est établi à 92 % en 2019-2020. Ce résultat montre que l'accompagnement en matière d'acceptabilité sociale offert par les chargés de projets du réseau régional est apprécié de la clientèle. Les chargés de projets ont ainsi à cœur de bien la servir et de favoriser, par la même occasion, l'émergence de projets de mise en valeur du territoire et des ressources naturelles socialement acceptables. Ce sondage a également permis de dégager des pistes d'amélioration de l'accompagnement, notamment sur le plan des délais et de la fréquence des rencontres.

## Orientation 2 : Améliorer la qualité de vie des milieux régionaux

### OBJECTIF 2.1 : Réduire l'empreinte environnementale

**Contexte lié à l'objectif :** L'objectif de réduire l'empreinte environnementale trouve sa raison d'être dans la mission du Ministère dont les actions s'insèrent dans la lutte contre les changements climatiques puisqu'il doit soutenir et mettre en valeur les ressources naturelles du Québec dans une perspective de développement durable. Cinq actions phares, déterminées par le Ministère, peuvent ainsi concourir à la réduction des gaz à effet de serre.

D'abord, conformément à la Politique énergétique 2030 du gouvernement qui vise à augmenter de 25 % la production d'énergies renouvelables, notamment par une hausse de 50 % de la production de bioénergies comme les biocarburants et le gaz naturel renouvelable (GNR), le Ministère vise, d'une part, le remplacement des carburants comme l'essence et le carburant diesel par les biocarburants, en l'occurrence l'éthanol, le biodiesel et le carburant diesel biosourcé, ainsi que celui du gaz naturel d'origine fossile par du GNR produit à partir de biogaz. D'autre part, il promeut le remplacement du mazout lourd et léger par du gaz naturel à partir de dessertes en gaz naturel liquéfié (GNL) et celui de produits pétroliers ou de liquides de gaz naturel (LGN) plus polluants par du gaz naturel à partir des projets d'extension du réseau de gazoducs.

Par ailleurs, le Québec recense sur l'ensemble de son territoire des sites miniers abandonnés<sup>1</sup> dont le réaménagement et la restauration sont sous la responsabilité de l'État. La restauration de ces sites permet, entre autres, de limiter les impacts environnementaux et d'éliminer les dangers potentiels sur la santé et la sécurité. Le plan de restauration des sites abandonnés diffusé en juin 2019 par le Ministère prévoit l'accélération de la caractérisation<sup>2</sup> de l'ensemble des sites afin de déterminer la présence et le degré de contamination de l'environnement sur les sites miniers abandonnés et ainsi de prioriser les interventions.

De même, le 1<sup>er</sup> mai 2018, le gouvernement annonçait un plan d'action de trois ans visant la localisation, l'inspection et la correction, le cas échéant, des puits inactifs<sup>3</sup> répertoriés sur son territoire. Puisque certains puits d'hydrocarbures peuvent être la cause de contamination ou nécessiter des travaux complexes, il s'avère essentiel d'avoir en place un programme d'inspection afin de confirmer leur état et de procéder aux travaux requis, le cas échéant. En agissant ainsi, le Ministère contribue à la mise en œuvre de la Loi sur les hydrocarbures, entrée en vigueur le 20 septembre 2018 et qui a pour objet de régir le développement et la mise en valeur des hydrocarbures en milieu terrestre et hydrique tout en assurant la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la récupération optimale de la ressource.

En outre, il existe au Québec des sites d'enfouissement illicites dont le niveau de contamination dépasse les normes établies par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Les 22 sites contaminés identifiés situés sur les terres publiques et dont la contamination ne résulte pas d'activités minières, énergétiques ou forestières sont inscrits au passif du Secteur du territoire qui agit comme gestionnaire des terres du domaine de l'État. L'objectif du Ministère est de nettoyer l'ensemble des sites d'enfouissement illicites.

1 Un site minier est dit abandonné lorsque l'exploitant n'existe plus, est introuvable ou insolvable.

2 La caractérisation regroupe les actions qui permettent de déterminer la présence et l'envergure de contamination ainsi que les risques et les impacts qui en découlent.

3 Les puits d'hydrocarbures sont qualifiés d'inactifs lorsqu'ils ont été fermés définitivement et qu'aucune activité de production n'est possible. Ces puits sont communément appelés « puits abandonnés » (traduction littérale de l'anglais).

Enfin, au-delà de l'environnement national, le Québec compte jouer un important rôle dans la réduction des GES de ses voisins grâce aux différents contrats d'électricité à long terme actuels et potentiels pour plusieurs marchés, dont ceux de la Nouvelle-Angleterre, de l'État de New York, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. En effet, ses partenaires se sont fixé d'importantes cibles de réduction de GES auxquelles il peut contribuer étant donné que l'électricité qu'il vend est renouvelable à plus de 99 % (électricité à faibles émissions de carbone).

**Indicateur 5 :** Quantité de gaz à effet de serre réduite grâce à l'utilisation de biogaz et de biocarburants

(mesure de départ : 812 000 t éq.CO<sub>2</sub>)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	820 000 t éq.CO <sub>2</sub>	840 000 t éq.CO <sub>2</sub>	1 800 000 t éq.CO <sub>2</sub>	1 900 000 t éq.CO <sub>2</sub>
<b>Résultats</b>	Données complètes non disponibles pour 2019 Non atteinte			

#### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Les données complètes de 2019 pour cet indicateur ne seront disponibles qu'à compter de la fin de 2020 et pourront ainsi être présentées dans le rapport annuel de gestion (RAG) 2020-2021. Par conséquent, pour le RAG 2019-2020, en date de juillet 2020, le résultat est « Données complètes non disponibles ». Par contre, à partir des données préliminaires, il est déjà possible d'estimer que la cible 2019-2020 devrait être atteinte.

**Indicateur 6 :** Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux contrats d'exportation d'électricité à long terme

(mesure de départ : S.O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	2,0 Mt éq.CO <sub>2</sub>	2,0 Mt éq.CO <sub>2</sub>	2,0 Mt éq.CO <sub>2</sub>	2,0 Mt éq.CO <sub>2</sub>
<b>Résultats</b>	2,5 Mt éq. CO <sub>2</sub> Atteinte			

#### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le dépassement de la cible de 2,0 Mt éq. CO<sub>2</sub> des émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux contrats d'exportation d'électricité à long terme pour 2019 s'explique par une augmentation des ventes dans le contrat avec le Nouveau-Brunswick.

**Indicateur 7 :** Pourcentage des sites miniers abandonnés dont la présence et le niveau de contamination sont déterminés

(mesure de départ : 42 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	50 %	65 %	80 %	100 %
<b>Résultats</b>	54 % Atteinte			

## Explication du résultat obtenu en 2019-2020

La réalisation des travaux de réaménagement et de restauration des sites miniers abandonnés s'échelonne sur plusieurs années et se déroule en huit phases : la caractérisation, la conception de scénarios de restauration, la validation (et l'optimisation) du scénario de restauration, l'élaboration du plan de restauration, l'obtention des autorisations pour les travaux de restauration, l'élaboration des plans et devis pour construction, la réalisation des travaux de restauration, le suivi postrestauration et l'entretien. L'étape de la caractérisation est déterminante afin de fixer les priorités d'intervention pour la suite des travaux de restauration.

Au 31 mars 2019, 70 sites inscrits à l'inventaire du passif environnemental minier sont à restaurer, dont 21 sont déjà caractérisés et 29<sup>4</sup> sont à caractériser. Durant l'exercice 2019-2020, la Direction de la restauration des sites miniers a complété la caractérisation des cinq sites prévus, soit Vauze, Normetmar, Granada (parc), Arntfield et Sablière 32C04-014. En ce qui concerne le sixième site, Nicolet Asbestos, la validation juridique a été complétée en 2019-2020 et a permis de confirmer que ce site n'est pas à caractériser puisque des tiers, les propriétaires fonciers, sont responsables de sa restauration. Par conséquent, ce dernier devrait être retiré du passif environnemental minier. Cela porte le nombre total de sites dont la présence et le niveau de contamination ont été déterminés et ceux dont la caractérisation n'est pas requise<sup>5</sup> à 27 sur 50, soit 54 %.

**Indicateur 8 :** Taux de réduction des sites d'enfouissement illicites sur le territoire public

(mesure de départ : 22)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	-10 %	-35 %	-60 %	-100 %
Résultats	-14 % Atteinte			

## Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Parmi les 22 sites d'enfouissement illicites sur le territoire public, 3 ont été réhabilités en 2019-2020, soit ceux de Lac Paradis, Rivière-Saint-Jean et Chisasibi, pour un taux de réduction de -14 %. De plus, des travaux de réhabilitation sont en cours au site de Cap Blanc et un appel d'offres public pour le traitement de 17 sites s'est conclu par la signature d'un contrat (évaluations environnementales de sites — phase 1 et accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie de caractérisation et de préparation de documents d'appels d'offres en 2020-2021). Un autre site est en attente de précisions (McKenzie).

**Indicateur 9 :** Pourcentage d'intervention à l'égard des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs afin d'assurer la sécurité du public

(mesure de départ : S. O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	40 %	60 %	80 %	100 %
Résultats	70 % Atteinte			

4 21 sites caractérisés, 22 à caractériser et 7 sites pour lesquels une validation juridique est en cours.

5 La caractérisation environnementale n'est pas requise lorsque la validation juridique a démontré que la restauration du site n'est pas de la responsabilité de l'État ou que l'évaluation environnementale de site (EES) — phase 1 a démontré que le site ne montre aucun signe de contamination potentielle.



## Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Au cours de l'exercice 2018-2019, un total de 224 puits avaient été localisés dont 37 nécessitaient des travaux. À ceux-ci s'ajoutaient également 10 autres puits/sites distincts considérés comme problématiques en 2017-2018. Au 31 mars 2020, une intervention avait été entamée sur 33 des 47 puits/sites inactifs ainsi identifiés en début d'année, ce qui représente un résultat de 70 % d'intervention à l'égard des sites et puits d'hydrocarbures inactifs. Les interventions entamées ont essentiellement consisté en l'échantillonnage et la caractérisation environnementale des terrains dans le but d'éventuellement réhabiliter les sols contaminés ou encore en l'évaluation de l'intégrité de certains puits afin de corriger toute fuite de gaz ou de pétrole. Deux puits ont également fait l'objet de travaux de fermeture définitive afin de les rendre sécuritaires<sup>6</sup>.

## OBJECTIF 2.2 : Augmenter l'accessibilité du citoyen au territoire public

**Contexte lié à l'objectif :** Il existe au Québec environ 32 000 baux de villégiature dont la plupart sont riverains, boisés et accessibles par voie terrestre, sauf exception, et leur superficie avoisine les 4 000 m<sup>2</sup>. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la réglementation prévoit l'indexation annuelle des loyers de villégiature selon la variation de l'indice des prix à la consommation. Cette mesure permet aux villégiateurs d'assurer une meilleure prévisibilité de l'évolution des loyers. L'objectif du gouvernement consistait à mettre en place les conditions favorables au maintien, par les locataires, de leur occupation à court et à long terme tout en évitant des hausses subites de loyers, ce qui favorise une meilleure accessibilité au territoire public pour les citoyens.

**Indicateur 10 :** Nombre de nouveaux baux de villégiature offerts annuellement aux citoyens

(mesure de départ : S. O.)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	100	300	450	600
Résultats	168 Atteinte			

## Explication du résultat obtenu en 2019-2020

À l'automne 2019, 109 emplacements de villégiature sur les terres du domaine de l'État ont été offerts dans le cadre des tirages au sort alors que 59 autres baux ont été attribués au premier requérant au cours de l'année, portant le nombre total de baux octroyés à 168.

## ENJEU 2 : La performance organisationnelle

### Orientation 3 : Accroître notre performance et la qualité des services

#### OBJECTIF 3.1 : Offrir un milieu de travail mobilisant aux employés du Ministère

**Contexte lié à l'objectif :** Face à la rareté de la main-d'œuvre qui pose des défis relativement à l'attrait des nouveaux talents et à leur maintien en emploi, et considérant que les départs des employés engendrent une perte d'expertise primordiale pour la réalisation de sa mission, la mobilisation du personnel constitue un enjeu important pour le Ministère. En effet, des employés mobilisés parlent positivement de l'organisation pour laquelle ils travaillent, démontrent une forte intention d'y demeurer et ont le désir de se dépasser pour contribuer à son succès. Pour favoriser cette mobilisation du personnel à l'égard de la mission et des objectifs stratégiques du Ministère, un climat de travail propice à l'engagement doit exister. À cet effet, un sondage sur le climat de travail permet aux décideurs de connaître le degré de satisfaction du personnel, mais également

<sup>6</sup> Quelle que soit la nature de l'intervention sur un puits/site, quel que soit le nombre d'interventions sur un puits, l'intervention est comptabilisée une seule fois dès l'amorce de cette dernière. Selon la nature, l'ampleur et la complexité des mesures correctives à appliquer, une intervention sur un même puits/site peut se poursuivre sur plus d'une année avant d'être complétée.

de déterminer les actions à mettre en place pour un milieu de travail mobilisant. Cet objectif cadre avec les priorités de la Direction générale des ressources humaines et des ressources informationnelles dont le mandat est de conseiller la haute direction et les gestionnaires du Ministère en matière de gouvernance des ressources humaines et informationnelles.

**Indicateur 11 :** Taux de satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail

(mesure de départ : 79 %, 2016)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	-	82 %	-	85 %
Résultats	S. O.			

**Explication du résultat obtenu en 2019-2020**

Aucun sondage sur le climat de travail n'était prévu pour la période 2019-2020. Cependant, il faut rappeler que le dernier sondage qui s'est déroulé au cours de l'exercice financier 2018-2019 a permis d'établir le taux de satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail à 82 %. À la suite de ce sondage, des ateliers de présentation des résultats ont eu lieu et ont mené à l'élaboration de plans d'optimisation et de consolidation du climat de travail. Les actions concrètes qui en découlent ont orienté la réalisation de plans sectoriels de gestion mobilisatrice. Dans le même temps, à l'échelle ministérielle, un plan de gestion mobilisatrice couvrant la période 2019-2021 a été élaboré. Trois objectifs orienteront la mise en œuvre de ce plan : accroître la collaboration intersectorielle au sein de l'organisation, assurer la mise en place d'actions concrètes visant l'amélioration des façons de faire relativement à l'organisation du travail et contribuer au développement du sentiment d'appartenance.

**OBJECTIF 3.2 :** Augmenter l'offre des services numériques à la clientèle

**Contexte lié à l'objectif :** La Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 comporte deux orientations. D'une part, les ministères et organismes (MO) doivent utiliser le numérique pour adapter leurs relations avec le citoyen dont le quotidien est de plus en plus influencé par les informations, les données et les outils numériques. D'autre part, le numérique doit permettre aux MO d'être innovants, efficaces et transparents, notamment par la réduction des coûts et des délais des services offerts à leurs clientèles. Le Ministère dispose déjà de plusieurs plateformes informationnelles et transactionnelles, comme la carte interactive du Système d'information géominière (SIGÉOM), Géo-Inondations, Infolot, le Registre foncier du Québec en ligne (RFQL), le Système de gestion des titres miniers (GESTIM), pour n'en nommer que quelques-unes, qui répondent à certains besoins des citoyens. Néanmoins, au regard des orientations de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale, le Ministère souhaite qu'un maximum de services à la clientèle deviennent intégralement numériques afin d'en réduire la complexité administrative et de répondre à l'ambition 5 de la stratégie : « les services publics sont numériques de bout en bout ». Pour ce faire, le Ministère vise l'augmentation de son offre de services numériques pour doter la clientèle de services plus rapides et intuitifs. À terme, il vise l'élaboration et le déploiement d'un plan de transformation numérique.

**Indicateur 12 :** Taux d'augmentation des services numériques offerts à la clientèle

(mesure de départ : 51, 2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 %	10 %	15 %	15 %
Résultats	14 % Atteinte			

### **Explication du résultat obtenu en 2019-2020**

Le Ministère a mis en place sept nouveaux services numériques, rattachés au Secteur du territoire, soit les suivants :

- Frontière (refonte de la carte interactive);
- Géobase d'adresses qui fournit les données officielles sous forme de points géolocalisés pour l'ensemble du Québec (Adresses Québec, AQgéobâti);
- Réseau routier (AQréseau+);
- Réseau routier (AQréseau+ avec thématiques);
- Services REST de géocodage d'Adresses Québec (recherche par adresse);
- Services REST pour trois couches de données actuellement accessibles en WMS;
- Carte interactive des terrains de villégiature offerts par tirage au sort.

## 2.2 Déclaration de services à la clientèle

### Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services à la clientèle

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins	Pourcentage de cas de réponse dans le délai visé	100 %	97,5 %	90,1 %	90,4 %
	Délai moyen de réponse	10 jours ouvrables	2,6 jours	7,6 jours	4,3 jours
Répondre à votre courriel en 2 jours ouvrables ou moins	Pourcentage de cas de réponse dans le délai visé	100 %	99,0 %	99,0 %	97,9 %
	Délai moyen de réponse	2 jours ouvrables	0,4 jour	0,4 jour	0,5 jour
Répondre à votre appel en moins de 2 minutes	Pourcentage de cas de réponse dans le délai visé	100 %	81,3 %	83,5 %	81,2 %
	Délai moyen de réponse	2 minutes	1 min 8 s	1 min 23 s	1 min 8 s
60 jours dans 80 % des cas d'avis de désignation pour l'obtention d'un claim	Pourcentage de cas traités dans un délai de 60 jours	80 % des cas	97,6 %	97,5 %	84,0 %
55 jours dans 80 % des cas pour la délivrance d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface	Pourcentage de cas traités dans un délai de 55 jours	80 % des cas	64,3 %	S. O.	S. O.
120 jours dans 80 % des cas de demande de révision cadastrale	Pourcentage de cas traités dans un délai de 120 jours	80 % des cas	93,0 %	94,4 %	91,9 %
Assignment d'un employé au dossier pour toute demande d'autorisation relative aux hydrocarbures	Nombre de jours pour l'assignation d'un employé au dossier	10 jours	12,2 jours	S. O.	S. O.

# Délais de traitement des dossiers

## Organisation

### Service à la clientèle

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, les services à la clientèle sont organisés autour de deux pôles, les Renseignements généraux et les Services spécialisés. Les deux pôles offrent des services de première ligne à leur clientèle respective, à savoir :

- Répondre aux questions les plus fréquemment posées;
- Répondre aux questions complexes concernant les programmes les plus populaires;
- Aider la clientèle à exécuter des opérations complexes;
- Traiter certaines demandes de citoyens et de professionnels;
- Transférer les autres demandes au réseau des répondants;
- Vulgariser l'information sur les règlements à l'intention des citoyens;
- Assister les citoyens et les professionnels dans leur recherche d'information sur Internet;
- Réaliser des sondages auprès de clientèles ciblées.

### Renseignements généraux

Le Service des renseignements généraux est partagé entre le Ministère, le MFFP et Transition énergétique Québec (TEQ). Il sert de porte d'entrée au Ministère et assume les responsabilités suivantes :

- Répondre aux demandes de renseignements généraux sur le Ministère;
- Répondre aux demandes qui concernent ses activités et ses programmes, dont celles qui concernent les tirages au sort des terrains de villégiature;
- Répondre aux demandes sur des portails ou des outils de recherche gouvernementaux, tels que Québec géographique, Hydrocarbures et Géoinfo;
- Répondre aux questions sur l'énergie (ex. : politique énergétique) et sur le Système d'information géoscientifique pétrolier et gazier (SIGPEG).

### Services spécialisés

Les Services spécialisés servent de porte d'entrée à la clientèle de l'information foncière, géospatiale et minière de même qu'à celle qui utilise le territoire public. Ainsi, ils comprennent le Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière, Géoboutique Québec, le Centre de services des mines et le Centre de services du territoire public. Ils répondent notamment aux demandes concernant les sites Web suivants :

- Adresses Québec;
- Géoboutique Québec;
- Géo-Inondations;
- Gestions des titres miniers (GESTIM);
- Greffe de l'arpenteur général du Québec;
- Infolot;
- Produits et services cadastraux;
- Registre du domaine de l'État;
- Registre foncier du Québec en ligne;
- Système d'information géominière (SIGÉOM).

## Demande de renseignements

**TABLEAU 1. Nombre de contacts selon le mode de communication**

MODE DE COMMUNICATION	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018	VARIATION <sup>A</sup>
Téléphone	83 203	92 743	93 681	(9 540)
Courrier et télécopie	6 <sup>B</sup>	15	24	ND <sup>B</sup>
Courriel <sup>C</sup>	3 802	3 541	3 746	261
<b>Total</b>	<b>87 011</b>	<b>96 299</b>	<b>97 451</b>	<b>(9 288)</b>

Note : Les résultats comprennent les données des Renseignements généraux ainsi que celles des Services spécialisés (Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière, Géoboutique Québec, Centre de services des mines et Centre de services du territoire public).

A La variation réside dans la différence entre les résultats de 2018-2019 et de 2019-2020.

B Le résultat est partiel. Les données des mois d'avril à octobre 2019 n'ont pas été comptabilisées.

C En 2017-2018, le nombre de courriels comprend ceux reçus par les Renseignements généraux et par le Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière. En 2018-2019, le nombre de courriels comprend ceux reçus par les Renseignements généraux et par l'ensemble des centres des Services spécialisés, l'outil de reddition de comptes ayant été mis en place au début de l'année 2018-2019 pour Géoboutique Québec, le Centre de services des mines et le Centre de services du territoire public.

La variation du nombre d'appels téléphoniques est en majorité attribuable à une diminution des appels de nature juridique au Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière. En effet, ce centre a reçu 7 651 appels en moins pour des questions liées à la publicité foncière, aux mémos de refus, aux avis de notification ainsi qu'au service en ligne de réquisition d'inscription.

# Prestation électronique des services

## Visites sur les sites ministériels

Le site Web du MERN permet à la population et aux entreprises d'accéder à un ensemble d'informations sur les ressources énergétiques et minérales ainsi que sur le territoire québécois et à un large éventail de produits et de services. De plus, un grand nombre de publications sont également offertes en version électronique.

**TABLEAU 2. Nombre de visites sur les sites ministériels et nombre de transactions effectuées**

SITE MINISTÉRIEL ET TRANSACTION EFFECTUÉE	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018	VARIATION <sup>A</sup>
Site ministériel [mern.gouv.qc.ca]	1 562 030	1 349 007	1 189 101	213 023
Québec.ca [section administrative]	47 940	11 386 <sup>B</sup>	S. O.	36 554
Registre du domaine de l'État [rde.mern.gouv.qc.ca]	35 025	39 464	37 938	(4 439)
Registre foncier du Québec en ligne [registrefoncier.gouv.qc.ca]	9 075 137 <sup>C</sup>	8 965 485	8 415 666	109 652
Infolot [infolot.mern.gouv.qc.ca]	1 079 755	884 314	688 147	195 441
SIGÉOM [sigeom.mines.gouv.qc.ca]	146 458	153 458	144 031	(7000)
Greffe de l'arpenteur général du Québec [gagq.mern.gouv.qc.ca]	33 831	33 899	32 444	(68)
Géoboutique Québec [geoboutique.mern.gouv.qc.ca]	29 080	40 889	45 279	(11 809)
<b>Nombre de transactions</b>				
Transaction au Registre foncier du Québec en ligne	14 714 893	13 998 217	13 701 873 <sup>D</sup>	716 676
<b>Autres transactions</b>				
Gestim	5 692	6 352	6 615	(660)
Infolot	6 375	5 305	4 214	1 070
SIGÉOM <sup>E</sup>	1 403	1 479	4 674	(76)
Géoboutique Québec <sup>F</sup>	3 324	6 389	5 781	(3 065)
Registre du domaine de l'État <sup>G</sup>	785	1 531	1 477	(746)
Loyer d'un terrain public	765	723	747	42
SIGPEG	8	21	14	(13)
<b>Sous-total — Autres transactions</b>	<b>18 352</b>	<b>21 800</b>	<b>23 522</b>	<b>(3 448)</b>

A La variation réside dans la différence entre les résultats de 2018-2019 et de 2019-2020.

B Les contenus administratifs du Ministère ont été transférés sur Québec.ca le 14 décembre 2018; ce sont les résultats depuis la mise en ligne.

C Les données des mois d'avril à novembre 2019 ont été générées avec l'outil « Nihuo Web Log Analyser » et celles de décembre 2019 à mars 2020 avec « WebLog Expert ». Ce changement d'outil s'est avéré nécessaire en raison d'un problème technique rencontré avec l'outil « Nihuo Web Log Analyser ».

D La donnée de 2017-2018 diffusée dans le rapport antérieur ne comprenait que les produits de consultation et non l'ensemble des transactions. Nous aurions dû lire 13 701 873 au lieu de 13 015 253.

E La baisse s'explique par le fait que le nouveau mode de diffusion des données gratuites ne permet pas de comptabiliser l'ensemble des transactions. La totalité des transactions sont des gratuites.

F Le nombre de transactions effectuées comprend les transactions gratuites : 4 099 (2017-2018), 5 358 (2018-2019), 2 135 (2019-2020).

G Le nombre de transactions effectuées comprend les transactions gratuites : 849 (2017-2018), 839 (2018-2019), 665 (2019-2020).

On note une hausse du nombre de visites pour Infolot et pour le Registre foncier du Québec en ligne. Toutefois, aucun facteur précis ne permet d'expliquer les hausses enregistrées cette année. Quant à la baisse du nombre de visites pour Géoboutique Québec, celle-ci est attribuable au partage de données ouvertes et à l'exposition des données géographiques dans la vitrine sur l'information géographique du MERN [<https://mern.gouv.qc.ca/ministere/cartes-information-geographique/>].

## Visites sur les sites gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère

**TABLEAU 3. Nombre de visites sur les sites gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère**

SITE GOUVERNEMENTAL	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018	VARIATION <sup>A</sup>
Québec géographique [quebecgeographique.gouv.qc.ca]	44 787	53 055	51 469	(8 268)
Politique énergétique [politiqueenergetique.gouv.qc.ca]	S. O	7 041	12 207	Site fermé en mars 2019 <sup>B</sup>
Adresses Québec [adressesquebec.gouv.qc.ca]	10 538	11 236	9 969	(698)
Géoinfo [geoinfo.gouv.qc.ca]	5 801	7 008	13 057	(1 207)
Géo-Inondations [geoinondations.gouv.qc.ca]	111 285	27 992 <sup>C</sup>	S. O.	83 293

A La variation réside dans la différence entre les résultats de 2018-2019 et 2019-2020.

B Dans le cadre du projet de transfert vers la plateforme unifiée Québec.ca, le site de la Politique énergétique a été fermé et le contenu a été rapatrié dans le site du Ministère en attendant les thématiques sur l'énergie.

C Les données d'achalandage du site Web Géo-Inondations sont comptabilisées depuis le 5 juillet 2018, soit depuis sa mise en ligne.

Malgré le fait qu'on ne puisse comparer des années complètes pour le nombre de visites sur le site de Géo-Inondations, on note une hausse importante d'achalandage en avril et mai 2019, due aux inondations du printemps 2019.



## Délais de traitement des dossiers

Les délais de traitement des dossiers concernent, d'une part, les demandes d'information par téléphone, par courriel et par lettre, d'autre part, celles relatives à la gestion des titres miniers, au cadastre et aux hydrocarbures. Les délais sont calculés en jours ouvrables, débutent à la date de réception des demandes et n'incluent pas les délais postaux.

### Délais de réponse aux demandes d'information

**TABLEAU 4. Délais de réponse aux demandes d'information**

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins	Pourcentage de cas de réponse dans le délai visé	100 %	97,5 %	90,1 %	90,4 %
	Délai moyen de réponse	10 jours	2,6 jours	7,6 jours	4,3 jours
Répondre à votre courriel en 2 jours ouvrables ou moins	Pourcentage de cas de réponse dans le délai visé	100 %	99,0 %	99,0 %	97,9 %
	Délai moyen de réponse	2 jours	0,4 jour	0,4 jour	0,5 jour
Répondre à votre appel en moins de 2 minutes	Pourcentage de cas de réponse dans le délai visé	100 %	81,3 %	83,5 %	81,2 %
	Délai moyen de réponse	2 minutes	1 min 8 s	1 min 23 s	1 min 8 s

### Délai de traitement relatif à la gestion des titres miniers

Les engagements de la Déclaration de services à la clientèle concernent les délais de traitement des avis de désignation pour l'obtention d'un claim et ceux relatifs à la délivrance d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface.

Pour les avis de désignation pour l'obtention d'un claim, le nombre de dossiers traités a connu une importante augmentation de l'ordre de 23 % en moyenne par rapport aux deux dernières années. Même avec cette hausse importante du nombre de dossiers à traiter, l'objectif de traitement des dossiers à l'intérieur de 60 jours ouvrables a été respecté dans 97,6 % des cas (tableau 5).

**TABLEAU 5. Gestion des titres miniers — Avis de désignation pour l'obtention d'un claim**

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
60 jours dans 80 % des cas d'avis de désignation pour l'obtention d'un claim	Pourcentage de cas traités dans un délai de 60 jours	80 % des cas	97,6 %	97,5 %	84,0 %
	Délai de traitement moyen pour l'obtention d'un claim	S. O.	20 jours	18 jours	56 jours
	Nombre de dossiers traités	S. O.	31 701	22 762	28 801
	Nombre de dossiers traités dans le délai visé	S. O.	30 924	22 189	24 204

L'engagement concernant la délivrance d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 (tableau 6). Pour les demandes relatives à ce type de bail, le délai moyen de traitement est en deçà de la cible, soit de 47 jours ouvrables, et ce, malgré le fait que 5 demandes ont dépassé le délai visé, portant à 64,3 % les cas traités dans le délai prévu. À ce sujet, 6 demandes ont été déposées en même temps, ce qui a affecté la capacité de traiter les demandes selon les délais attendus.

**TABLEAU 6. Gestion des titres miniers — Délivrance d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales**

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC	RÉSULTATS 2019-2020
55 jours dans 80 % des cas pour la délivrance d'un bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface	Pourcentage de cas traités dans un délai de 55 jours	80 % des cas	64,3 %
	Délai de traitement moyen d'un bail exclusif d'exploitation de substance	S. O.	47 jours
	Nombre de dossiers traités	S. O.	14
	Nombre de dossiers traités dans le délai visé	S. O.	9

## Délai de traitement relatif à la modification de données cadastrales

Le traitement des demandes de révision cadastrale fait partie des activités opérationnelles du Ministère. Malgré une hausse d'environ 5 jours du délai de traitement moyen comparativement à l'année 2018-2019, le Ministère a respecté son engagement de traiter dans un délai de 120 jours 80 % des demandes de révision cadastrale.

**TABLEAU 7. Demande de révision cadastrale**

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC	RÉSULTATS 2019-2020	RÉSULTATS 2018-2019	RÉSULTATS 2017-2018
120 jours dans 80 % des cas de demande de révision cadastrale	Pourcentage de cas traités dans un délai de 120 jours	80 % des cas	93,0 %	94,4 %	91,9 %
	Délai de traitement moyen	S. O.	60,5 jours	55,0 jours	58,2 jours
	Nombre de dossiers traités <sup>A</sup>	S. O.	2 152	2 139	2 187
	Nombre de dossiers traités dans le délai visé	S. O.	2 002	2 020	2 009

A Demandes dont le traitement a été achevé entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019.

## Délai de traitement des demandes relatives aux hydrocarbures

L'engagement concernant les demandes relatives aux hydrocarbures est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019. La pratique de confirmer le nom de l'employé affecté au dossier n'était pas formalisée avant cette date. Rappelons que l'entrée en vigueur de la Loi sur les hydrocarbures a entraîné de nombreuses contraintes exigées aux promoteurs. Pour les 5 demandes reçues en 2019-2020, en moyenne 12,2 jours ont suffi pour l'assignation d'un employé au dossier.

**TABLEAU 8. Demandes relatives aux hydrocarbures**

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC	RÉSULTATS 2019-2020
Assignation d'un employé au dossier pour toute demande d'autorisation	Nombre de jours pour l'assignation d'un employé au dossier	10 jours	12,2 jours
	Nombre de demandes d'autorisation reçues	S. O.	5

## Gestion des plaintes

Au cours de l'année 2019-2020, les unités administratives du Ministère ont reçu 107 plaintes pour un traitement en première instance, dont 13 plaintes verbales relatives aux produits et services. Quant au Bureau de la gestion des plaintes, il a reçu 22 plaintes pour un traitement en deuxième instance. Ces résultats représentent une diminution de 1,5 % par rapport au nombre de plaintes reçues en 2018-2019.

**TABLEAU 9. Nombre de plaintes reçues et délai de traitement moyen**

ENGAGEMENT	RÉSULTATS 2019-2020		RÉSULTATS 2018-2019		RÉSULTATS 2017-2018		VARIATION <sup>A</sup>	
	NOMBRE DE PLAINTES REÇUES	DÉLAI DE TRAITEMENT MOYEN <sup>B</sup>	NOMBRE DE PLAINTES REÇUES	DÉLAI DE TRAITEMENT MOYEN <sup>B</sup>	NOMBRE DE PLAINTES REÇUES	DÉLAI DE TRAITEMENT MOYEN <sup>B</sup>	NOMBRE DE PLAINTES REÇUES	DÉLAI DE TRAITEMENT MOYEN <sup>B</sup>
1 <sup>re</sup> instance et plainte verbale <sup>C</sup>	107	10,5	112	11	108	16	-5	-0,5
2 <sup>e</sup> instance	22	17,5	19	16,5	16	17	3	1
<b>Total</b>	<b>129</b>	<b>-</b>	<b>131</b>	<b>-</b>	<b>124</b>	<b>-</b>	<b>-2</b>	<b>-</b>

A La variation réside dans la différence entre les résultats de 2018-2019 et de 2019-2020.

B Le délai de traitement est calculé en jours ouvrables.

C Les plaintes impliquant une révision cadastrale n'ont pas été incluses dans le calcul du délai de traitement moyen.

Le délai de traitement moyen s'établit à 10,5 jours ouvrables pour les plaintes écrites et verbales reçues pour un traitement en première instance, alors qu'il était de 17,5 jours ouvrables pour les plaintes écrites reçues pour un traitement en deuxième instance. Ces délais respectent l'engagement du Ministère à répondre aux plaintes écrites ou verbales à l'intérieur de 20 jours ouvrables ou moins, conformément à ce qui est prévu dans la Politique ministérielle de la gestion des plaintes et la Déclaration de services à la clientèle.

Le Bureau de la gestion des plaintes a par ailleurs reçu, en cours d'année, 46 requêtes qui ne mettaient pas en cause la prestation de services du Ministère, soit 18 demandes diverses, 14 requêtes qui ont été dirigées vers un autre MO, 7 dénonciations et 7 commentaires.

# 3. LES RESSOURCES UTILISÉES

## 3.1 Utilisation des ressources humaines

### Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2020, le Ministère employait 1 304 personnes. La répartition de l'effectif par secteur d'activité au 31 mars 2020 est présentée dans le tableau 10.

**TABLEAU 10. Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires**

SECTEUR D'ACTIVITÉ <sup>A</sup>	2019-2020	2018-2019	ÉCART
Bureau de la sous-ministre et des unités relevant de la sous-ministre <sup>B</sup>	83	80	3
Services administratifs <sup>B</sup>	464	443	21
Énergie	65	65	0
Mines	168	164	4
Territoire	524	522	2
<b>Total</b>	<b>1 304</b>	<b>1 274</b>	<b>30</b>

Note : L'effectif en poste représente la somme du nombre de personnel régulier et occasionnel et non les heures rémunérées autorisées.

A En juin 2018, le Secteur de l'énergie et des mines a été scindé en deux secteurs distincts.

B L'effectif des services administratifs du Ministère offre également les services administratifs au MFFP.

### Formation et perfectionnement du personnel

Les tableaux 11, 12 et 13 présentent les dépenses totales de formation, leur évolution durant les deux dernières années civiles ainsi que le nombre de jours de formation par catégorie d'emploi.

**TABLEAU 11. Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité**

CHAMP D'ACTIVITÉ	2019	2018	ÉCART
Favoriser le perfectionnement des compétences	452 530 \$	406 304 \$	46 226 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	110 405 \$	312 950 \$	(202 545 \$)
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	47 720 \$	93 175 \$	(45 455 \$)
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	38 766 \$	24 884 \$	13 882 \$
Développer les connaissances relatives à la santé et à la sécurité	68 116 \$	89 318 \$	(21 202 \$)
<b>Total</b>	<b>717 537 \$</b>	<b>926 631 \$</b>	<b>(209 094 \$)</b>

Pour l'année civile 2019, la diminution du montant dépensé pour la formation du personnel s'explique par un nombre inférieur de participants aux formations identiques à celles de l'année précédente ainsi que par des formations ou des programmes de formation qui n'ont pas eu lieu en 2019.

## Évolution des dépenses de formation

**TABLEAU 12. Évolution des dépenses en formation**

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2019	2018	ÉCART
Proportion de la masse salariale (%)	0,78 %	1,01 %	(0,23 %)
Nombre moyen de jours de formation par personne	1,17 jour	1,29 jour	(0,12 jour)
Somme allouée par personne	364 \$	465 \$	(101 \$)

Les jours de formation et les montants alloués par personne sont calculés à partir du nombre total d'employés ayant travaillé au Ministère durant l'année civile, incluant les cadres et les administrateurs de l'État.

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre prévoit un investissement de 1 % de la masse salariale en formation par année civile. La proportion de la masse salariale pour l'année civile 2019 est de 0,74 %. Un écart avec les dépenses totales en formation existe, car seule la formation admissible dans le cadre de la Loi est considérée dans le calcul.

## Nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi

**TABLEAU 13. Jours de formation selon les catégories d'emploi**

CATÉGORIE D'EMPLOI	2019	2018	ÉCART
Cadres	111	398	(287)
Professionnels	1 299	1 245	54
Conseillers en gestion des ressources humaines	29	28	1
Fonctionnaires	757	819	(62)
Ouvriers	5	7	(2)
Étudiants et stagiaires	98	75	23
<b>Total</b>	<b>2 299</b>	<b>2 572</b>	<b>(273)</b>

## Taux de départ volontaire du personnel régulier

**TABLEAU 14. Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier**

	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Taux de départ volontaire (%)	12,9 %	14,4 %	12,5 %

Note : Le taux de départ volontaire comprend les démissions, les retraites ainsi que les mouvements de type mutation vers d'autres ministères et organismes.

Pour l'année 2019-2020, le taux de départ volontaire du personnel régulier s'est établi à 12,9 % comparativement à 14,4 % l'année précédente.

## Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

**TABLEAU 15. Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée**

	2019-2020
Taux d'employés ayant reçu des attentes (%)	78,9 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée (%)	76,6 %

La gestion des contributions individuelles est une activité de gestion favorisant l'engagement et la mobilisation du personnel dans la réalisation de la mission du Ministère et dans l'atteinte de ses objectifs. Pour l'année 2019-2020, 78,9 % des employés du Ministère ont reçu des attentes et 76,6 % des employés ont été évalués quant à leur rendement par leur gestionnaire.

### 3.2 Utilisation des ressources financières

#### Répartition des revenus selon le domaine d'activité

##### Bilan financier

Les revenus sont présentés en fonction des différents domaines d'activité sous la responsabilité du Ministère. Les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées pour accomplir la mission ministérielle tant par le Ministère que par l'intermédiaire de fonds spéciaux.

##### Revenus

Les revenus de l'exercice 2019-2020 pour le portefeuille ministériel totalisent 209,8 M\$ et la répartition selon le domaine d'activité est présentée dans le tableau 16. Ils proviennent principalement de paiements de droits et de permis, de frais exigibles au moment d'une transaction immobilière, ainsi que de redevances et de loyers versés pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources minérales ou hydrauliques.

**TABLEAU 16. Répartition des revenus selon le domaine d'activité**

DOMAINE D'ACTIVITÉ	2019-2020 <sup>A</sup> (M\$)	2018-2019 (M\$)	ÉCART (M\$)
Énergie	5,0	3,9	1,1
Mines	23,0	22,5	0,5
Territoire	181,4	167,8	13,6
Administration	0,4	0,8	(0,4)
<b>Total</b>	<b>209,8</b>	<b>195,0</b>	<b>14,8</b>

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2019-2020 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

L'augmentation des revenus de 14,8 M\$ est principalement attribuable :

- à la hausse des revenus liés aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits;
- aux droits et honoraires perçus pour la réforme du cadastre;
- aux revenus de placement du Fonds d'information sur le territoire.

## Répartition des dépenses selon le domaine d'activité

### Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2019-2020 totalisent 260,0 M\$. Leur répartition selon le domaine d'activité est présentée dans le tableau 17.

**TABLEAU 17. Répartition des dépenses selon le domaine d'activité**

DOMAINE D'ACTIVITÉ	BUDGET DE DÉPENSES 2019-2020 <sup>A</sup> (M\$)	2019-2020 <sup>B</sup> (M\$)	2018-2019 <sup>C</sup> (M\$)	ÉCART (M\$)	VARIATION <sup>D</sup> (%)
Énergie	32,2	67,9	134,3	(66,4)	(49 %)
Mines	44,5	31,9	28,1	3,8	14 %
Territoire	129,5	118,5	112,6	5,9	5 %
Services partagés	32,1	33,8	30,3	3,5	12 %
Administration	8,3	7,8	8,1	(0,3)	(4 %)
<b>Total</b>	<b>246,6</b>	<b>260,0</b>	<b>313,4</b>	<b>(53,4)</b>	<b>(17 %)</b>

A Le budget inclut 6,7 M\$ pour de l'affectation à un fonds spécial. Ce montant n'est pas présenté dans les dépenses.

B Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2019-2020 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

C Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

D Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

La diminution nette de 53,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable au versement du solde du capital de la compensation financière en raison de la tempête de verglas survenue en 1998 lors de l'exercice financier 2018-2019.

## Répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisations

### Investissements

Les investissements de l'exercice 2019-2020 totalisent 13,1 M\$ comparativement à ceux de 2018-2019 qui s'élevaient à 21 M\$. La répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisations est présentée dans le tableau 18. La variation nette de 7,9 M\$ s'explique principalement par la baisse des investissements dans le réseau complexe (plan cadastral).

**TABLEAU 18. Répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisations**

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	2019-2020 <sup>A</sup> (M\$)	2018-2019 (M\$)
Matériel et équipement	2,8	2,2
Développement informatique	0,8	0,8
Réseau complexe	9,5	18,0
<b>Total</b>	<b>13,1</b>	<b>21,0</b>

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2019-2020 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

### 3.3 Utilisation des ressources informationnelles

#### Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

**TABLEAU 19. Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2019-2020**

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (K\$)	DÉPENSES (K\$)
Projets <sup>A</sup>	1 602,9	1 339,5
Activités <sup>B</sup>	1 370,8	36 362,5
<b>Total</b>	<b>2 973,7</b>	<b>37 702,0</b>

A Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

B Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

La majorité des dépenses liées aux ressources informationnelles en cours d'année a servi aux activités de maintien des systèmes informatiques existants et de l'infrastructure technologique.

De plus, au cours de l'année, le repositionnement de certains projets et l'ajout de travaux prioritaires, notamment en lien avec de la désuétude technologique et des enjeux de sécurité, ont eu pour effet de rediriger les efforts des ressources dans des secteurs névralgiques et de réduire l'envergure du portefeuille de projets.



# 4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

## 4.1 Gestion et contrôle des effectifs

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État a été adoptée le 5 décembre 2014. Cette loi établit des règles de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics visant principalement à suivre et à encadrer leur évolution. Elle prévoit le dénombrement de l'effectif selon les heures rémunérées et sa répartition par catégorie d'emploi.

Au 31 mars 2020, le Ministère comptait 95 étudiants et stagiaires, lesquels ne sont pas soumis au contrôle des effectifs du Conseil du trésor.

L'effectif autorisé pour le Ministère correspond à 2 375,6 (milliers d'heures rémunérées). Du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, le Ministère a utilisé 2 298,7 milliers d'heures rémunérées, permettant ainsi de respecter la cible établie par le Conseil du trésor.

Le tableau 20 présente la répartition des effectifs en heures rémunérées et en équivalents temps complet (ETC) transposés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

**TABLEAU 20. Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES <sup>A</sup> [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	159 964,3	149,7 <sup>B</sup>	160 114,0	87,7
2. Personnel professionnel	1 271 226,0	14 936,2	1 286 162,2	704,2
3. Personnel infirmier	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
4. Personnel enseignant	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	838 270,9	2 888,5	841 159,3	460,6
6. Agents de la paix	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	9 936,3	1 380,2	11 316,5	6,2
<b>Total 2019-2020</b>	<b>2 279 397,4</b>	<b>19 354,5</b>	<b>2 298 752,0</b>	<b>1 258,7</b>
<b>Total 2018-2019</b>			<b>2 311 311,2</b>	<b>1 265,6</b>

Note : Les données étant arrondies, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme exacte des éléments.

A Les heures rémunérées comprennent les heures travaillées (qui incluent les heures normales de travail, celles effectuées par le personnel à la préretraite ainsi que celles découlant d'absences rémunérées ou partiellement rémunérées) et les heures supplémentaires payées.

B Le personnel d'encadrement qui a obtenu un paiement pour les heures supplémentaires et qui a été promu en cours d'année.

## Contrats de service

Le tableau 21 présente les contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020. Les contrats de service concernent les personnes physiques et les contractants autres que les personnes physiques, c'est-à-dire les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

**TABLEAU 21. Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020**

	2019-2020		2018-2019	
	NOMBRE	VALEUR TOTALE	NOMBRE	VALEUR TOTALE
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	6	630 500 \$	4	206 400 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	110	23 218 320 \$	100	47 128 105 \$
<b>Total des contrats de service</b>	<b>116</b>	<b>23 848 820 \$</b>	<b>104</b>	<b>47 334 505 \$</b>

Du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, 116 contrats de service représentant une somme de 23,8 M\$ ont été octroyés comparativement à 104 contrats d'une valeur totale de 47,3 M\$ en 2018-2019. Malgré l'augmentation du nombre de contrats entre les deux exercices financiers, il y a une diminution significative de l'ordre de 23,5 M\$ puisque deux contrats importants en ressources informationnelles ont été octroyés en 2018-2019, et ce, pour une durée de trois ans.

## 4.2 Développement durable

Le Plan d'action de développement durable 2016-2021 du Ministère présente les neuf objectifs ministériels suivants en matière de développement durable :

- Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable et durable
- Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités ministérielles
- Développer les ressources minérales de façon responsable
- Contribuer au maintien de la qualité des écosystèmes
- Réduire les inégalités socioéconomiques lors de la réalisation de projets énergétiques et miniers
- Développer et diffuser les connaissances sur le territoire et les ressources énergétiques et minérales
- Mettre en œuvre de bonnes pratiques en aménagement du territoire public
- Favoriser la réalisation de projets socialement acceptables en mettant en place des mesures de transparence et de participation du public
- Faciliter l'utilisation efficace de sources d'énergie à faibles émissions de GES

Ces objectifs se divisent en actions et en sous-actions, chacune d'entre elles étant associée à un objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020. L'annexe II traite des éléments de la Stratégie auxquels le Plan d'action de développement durable 2016-2021 fait référence.

## Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2016-2021

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
<b>Objectif gouvernemental 1.1 - Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</b>				
A1- Accentuer le virage numérique et les acquisitions écoresponsables	Poids moyen du papier imprimé et nombre d'objets promotionnels produits	Réduire le nombre d'objets promotionnels produits	2 000 objets promotionnels	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
A1- Accentuer le virage numérique et les acquisitions écoresponsables	Poids moyen du papier imprimé et nombre d'objets promotionnels produits	Réduire le poids de papier imprimé produit	0,44 tonne de papier	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
A1- Accentuer le virage numérique et les acquisitions écoresponsables	Pourcentage de réduction du nombre d'imprimantes	D'ici le 31 mars 2019, réduire de 25 % le nombre d'imprimantes	Cible finale atteinte au 31 mars 2019	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
A1- Accentuer le virage numérique et les acquisitions écoresponsables	Recommandations sur les moyens d'améliorer la gestion des matières résiduelles	Mise en place d'un comité Recommandations déposées au 31 mars 2017	Cible finale atteinte en 2016-2017	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
A1- Accentuer le virage numérique et les acquisitions écoresponsables	Nombre d'acquisitions faites de façon écoresponsable	1- Nouveau cadre d'acquisition de biens et de services écoresponsables d'ici le 31 mars 2017 2- Mise en place d'un processus de suivi 3- Bilan annuel	2- Le MERN est en attente du comité du BCDD 3 - 2,4 % des acquisitions ont été considérées comme écoresponsables	NON ATTEINT- Amorcé
A1- Accentuer le virage numérique et les acquisitions écoresponsables	Plateforme intégrée de reddition de comptes fonctionnelle	Plateforme fonctionnelle pour la reddition de comptes 2016-2017	Cible abandonnée	NON ATTEINT- Non amorcé
A2 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel	Proportion des véhicules électriques ou hybrides de la flotte ministérielle	Bilan annuel (valeur de référence établie en 2016-2017)	22,6 % de véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hybrides	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
A2 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel	Procédure d'entretien pour les véhicules	Procédure en place pour les véhicules de la région de Québec d'ici le 31 mars 2017 et pour les véhicules des autres régions d'ici le 31 mars 2018	La mise à jour de la procédure d'entretien pour prendre en considération les nouvelles technologies est en cours.	ATTEINT- Après la date prévue
A2 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel	Réalisation d'activités de sensibilisation	Publication annuelle d'une manchette sur l'intranet	Parution d'une manchette sur l'intranet pour les activités de sensibilisation au covoiturage	ATTEINT- Avant ou à la date prévue

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
A2 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel	Nombre d'équipements de visioconférence renouvelés/acquis et nombre de minutes d'utilisation	100 % des équipements remplacés au 31 mars 2020	Remplacement des équipements de visioconférence désuets	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
A2 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel	Nombre d'équipements de visioconférence renouvelés/acquis et nombre de minutes d'utilisation	Équipement de l'auditorium de l'Atrium remplacé au 31 mars 2021	Les équipements de remplacement ont été acquis et le remplacement effectué à l'interne	ATTEINT- Après la date prévue
A2 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel	Nombre de formations par classes virtuelles lors des formations juridiques liées aux services du Registre foncier.	100 % de formations données en libre-service via l'outil Forcierpédia	100 % des formations effectuées via Foncierpédia	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
A2 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel	Volume de GES émis dans le cadre des travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques	Tableau annuel des émissions de GES dans le cadre des travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques	460,8 tonnes équivalent CO <sub>2</sub>	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
A2 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel	Recommandations pour réduire les émissions au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour en tenir compte dans les appels d'offres	Deux recommandations pour les réduire transmises annuellement au CSPQ	Aucune recommandation transmise	NON ATTEINT- Amorcé
<b>Objectif gouvernemental 1.4 - Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique</b>				
A3 - Sensibiliser le personnel au développement durable et promouvoir le savoir-faire du MERN dans ce domaine chez les citoyens	Élaboration d'un outil de sensibilisation afin de renforcer le caractère écoresponsable de différents types de rencontres et les promouvoir	Outil diffusé et publicisé au 31 mars 2017 Sondage sur le caractère écoresponsable de différents types de rencontres d'ici le 31 mars 2019	Outil élaboré en octobre 2018 et diffusé uniquement au personnel concerné de la DCOM. Sondage non effectué.	NON ATTEINT- Amorcé
A3 - Sensibiliser le personnel au développement durable et promouvoir le savoir-faire du MERN dans ce domaine chez les citoyens	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication ministériel en développement durable	Plan de communication rédigé et mise en œuvre dès 2017	Cible finale atteinte en 2016-2017	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
A3 - Sensibiliser le personnel au développement durable et promouvoir le savoir-faire du MERN dans ce domaine chez les citoyens	Identification des besoins de formation et de sensibilisation du personnel afin d'améliorer son expertise quant au développement durable	Mise en place d'un comité de travail en 2016 Recommandations au 31 mars 2017 Mise en œuvre dès 2017-2018	Mise en œuvre de 5 midis-conférences et publication de 9 manchettes	ATTEINT- Avant ou à la date prévue

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
A3 - Sensibiliser le personnel au développement durable et promouvoir le savoir-faire du MERN dans ce domaine chez les citoyens	Reconnaissance des réalisations du personnel en matière de développement durable mise en place	Mise en place d'un comité de travail en 2016  Modalités définies pour reconnaître les réalisations du personnel en matière de développement durable au plus tard le 31 mars 2017  Mise en œuvre dès 2017-2018	Cible finale atteinte en 2017-2018	ATTEINT-Avant ou à la date prévue
A4 - Sensibiliser le personnel au développement durable et promouvoir le savoir-faire du MERN dans ce domaine chez les citoyens	Réalisation d'initiatives culturelles pour les employés	Mise en place du comité et élaboration d'un plan de travail en 2016  Réaliser au moins trois initiatives durant la période 2016-2021	L'initiative de la bibliothèque d'échange de livres s'est poursuivie en 2019-2020.	NON ATTEINT-Amorcé
<b>Objectif gouvernemental 1.2 - Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics</b>				
A5 - Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités ministérielles	Prise en compte des principes de développement durable (PCPDD) dans les activités structurantes visées	Adoption de la directive d'ici le 31 mars 2017 100 % des activités structurantes visées d'ici le 31 mars 2021	Aucun exercice de PCPDD réalisé	NON ATTEINT-Amorcé
<b>Objectif gouvernemental 2.2 - Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec</b>				
A5 - Appuyer la recherche et l'innovation dans le secteur minier	Diffusion de projets de recherche	Présentation de projets de recherche lors de Québec-Mines 2016 et sur d'autres plates-formes à déterminer	15 rapports de recherche publiés sur le site du FRQNT	ATTEINT-Avant ou à la date prévue
A6 - Appuyer la recherche et l'innovation dans le secteur minier	Détermination des possibilités d'intégration des connaissances et diffusion de recommandations sur les applications potentielles	Mise sur pied d'un comité d'intégration des résultats de la recherche en 2017 et diffusion des travaux par la suite	Cible finale atteinte en 2017-2018	ATTEINT-Avant ou à la date prévue
<b>Objectif gouvernemental 2.1 - Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables</b>				
A7 - Augmenter le potentiel de circularité des métaux et documenter les répercussions de l'industrie minière québécoise sur l'environnement	Analyse de flux de matières et analyse de cycle de vie pour trois métaux (fer, cuivre et lithium) réalisées et diffusion des résultats de la recherche	Présentation des projets de recherche lors de Québec Mines 2017, publication des résultats préliminaires des projets dans le bulletin <i>Québec Mines</i> , mise sur pied du comité d'intégration des connaissances en 2018 et diffusion des travaux par la suite	Cible finale atteinte en 2018-2019	ATTEINT-Avant ou à la date prévue

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
<b>Objectif gouvernemental 2.2 - Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec</b>				
A8 - Favoriser l'adoption de technologies propres	Nombre d'ateliers mettant en relation les entreprises du secteur minier et les entreprises en innovations technologiques du Québec	Deux ateliers réalisés en 2016 et deux en 2017	Aucune activité prévue ni réalisée en 2019-2020	NON ATTEINT- Amorcé
A8 - Favoriser l'adoption de technologies propres	Nombre d'ateliers permettant aux entreprises du secteur minier de faire connaître leurs besoins en innovations technologiques	Un atelier réalisé en 2016 et un en 2017	Cible finale atteinte en 2017-2018	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
<b>Objectif gouvernemental 3.1 - Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité</b>				
A9 - Accélérer la restauration des sites miniers abandonnés	Pourcentage de réduction du passif environnemental des sites miniers	-40 % annuellement	-14,3 %	NON ATTEINT- Amorcé
A9 - Accélérer la restauration des sites miniers abandonnés	Montant investi pour des travaux de sécurisation ou de restauration des sites miniers abandonnés	10 M\$ investis annuellement	12,8 M\$	ATTEINT- Après la date prévue
<b>Objectif gouvernemental 3.2 - Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société</b>				
A10 - Participer à la mise en œuvre des objectifs gouvernementaux en matière d'environnement	Tableau de bord fonctionnel des avis sectoriels et ministériels en matière d'aires protégées	1 - Outil implanté dans les secteurs au 31 mars 2017 2 - Bilan de l'utilisation de l'outil et bonification, s'il y a lieu, au 31 mars 2019	1- Atteint en 2016-2017 2- Aucun commentaire reçu des utilisateurs	NON ATTEINT- Amorcé
A10 - Participer à la mise en œuvre des objectifs gouvernementaux en matière d'environnement	Nombre de rencontres annuelles du comité des directeurs et du comité d'experts	3 rencontres du comité des directeurs 6 rencontres du comité d'experts	On a fait 2 rencontres du comité des directeurs et 4 du comité d'experts	NON ATTEINT- Amorcé
<b>Objectif gouvernemental 4.3 - Appuyer et promouvoir le développement des mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés</b>				
A11 - Réduire les inégalités socioéconomiques lors de la réalisation de projets énergétiques et miniers	Proportion d'activités structurantes visées par la prise en compte de mesures contribuant à la prospérité des communautés autochtones	100 % des activités structurantes visées dès avril 2017	Cible abandonnée	NON ATTEINT- Non amorcé
A11 - Réduire les inégalités socioéconomiques lors de la réalisation de projets énergétiques et miniers	Proportion des heures travaillées par les salariés locaux et par les salariés autochtones pour chaque mine à l'étape de la construction	Augmentation de 10 % de la proportion des heures travaillées annuellement	Cible abandonnée	NON ATTEINT- Non amorcé

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
<b>Objectif gouvernemental 6.1 - Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire</b>				
A12 - Développer et actualiser les connaissances sur le territoire	Superficie annuelle en kilomètres carrés de photographies aériennes et de levés LiDAR	100 000 km <sup>2</sup> en photographies aériennes et données LiDAR annuellement	147 803 km <sup>2</sup>	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
A12 - Développer et actualiser les connaissances sur le territoire	Nombre de mises à jour de la base de données d'Adresses Québec	12 mises à jour annuellement	12	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
A12 - Développer et actualiser les connaissances sur le territoire	Pourcentage d'avancement des travaux de production de la Géobase du réseau hydrographique du Québec	100 % au 31 mars 2018	Cible atteinte en 2018-2019	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
A12 - Développer et actualiser les connaissances sur le territoire	Taux de réalisation des travaux de rénovation cadastrale	100 % au 31 mars 2021	98 % des lots rénovés	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
A13 - Développer et actualiser les connaissances sur le territoire	Nombre de projets d'acquisition de connaissances géoscientifiques	20 projets réalisés annuellement	11	NON ATTEINT- Amorcé
A14 - Diffuser les connaissances sur le territoire et en faciliter l'accès	Nombre de photographies aériennes numérisées et diffusées	1 - 230 000 photographies aériennes (tirages) numérisées et diffusées au 31 mars 2018 2 - 125 000 photographies aériennes (rouleaux de film) numérisées et diffusées au 31 mars 2021	1 - Cible finale atteinte en mars 2018 2 - Cible finale atteinte en mars 2019	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
<b>Objectif gouvernemental 6.2 - Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires</b>				
A15 - Soutenir le dynamisme économique et social	Optimisation des modalités de la délégation de la gestion foncière et de l'exploitation des substances minérales de surface	Modalités optimisées au 31 mars 2017	Un nouveau programme de délégation qui définit les modalités de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation des substances minérales de surface est en élaboration et pourrait être adopté à l'automne 2020.	NON ATTEINT- Amorcé
A15 - Soutenir le dynamisme économique et social	Nombre de rencontres de suivi entre les bureaux régionaux du MERN et les MRC signataires de leur territoire	Trois rencontres par année par MRC en 2016-2017 et en 2017-2018	21 MRC rencontrées 3 fois ou plus, 11 MRC rencontrées 2 fois, 7 MRC rencontrées 1 fois, 5 MRC non rencontrées	NON ATTEINT- Amorcé

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
A15 - Soutenir le dynamisme économique et social	Diffusion annuelle du nombre de municipalités bénéficiant du nouveau volet introduit dans le Pacte fiscal 2016-2019 et des sommes allouées	Nombre de municipalités bénéficiant du nouveau volet introduit dans le Pacte fiscal 2016-2019 et sommes allouées diffusées annuellement	Bilan : 1 374 458 \$ alloués à deux municipalités	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
<b>Objectif gouvernemental 6.1 - Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire</b>				
A16 - Assurer une harmonisation des usages sur le territoire public	Élaboration d'une approche révisée d'affectation du territoire public	Approche élaborée d'ici mars 2018	Approche élaborée	ATTEINT- Après la date prévue
A16 - Assurer une harmonisation des usages sur le territoire public	Nombre de terres du domaine de l'État libérées de toute occupation sans droit	500 terres du domaine de l'État libérées annuellement de toute occupation sans droit	686	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
<b>Objectif gouvernemental 6.3 - Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités</b>				
A17 - Mettre en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale	Pourcentage du nombre d'actions prévues annuellement dans la mise en œuvre du livre vert sur les orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale réalisées	80 % des actions prévues annuellement réalisées	80 % des activités prévues terminées ou réalisées en continu	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
A17 - Mettre en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale	Proportion des nouveaux projets miniers, y compris les agrandissements qui ont un comité de suivi	100 % des projets	Aucun bail minier n'a été octroyé. Par conséquent, aucun comité de suivi n'a été mis en place.	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
A17 - Mettre en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale	Profil et analyse de l'intervention du personnel auprès des entreprises et des organismes municipaux et recommandations	Profil dressé au 31 mars 2017 et mise en œuvre des recommandations par la suite, s'il y a lieu	Références simples disponibles sur le miniportail DD; Réseau de répondants DD mis à jour; offre de formation DD	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
A18 - Élaborer et mettre en œuvre des politiques ministérielles de consultation	Développement d'une politique de consultation des communautés locales	Développement au 30 septembre 2016, par la suite, un bilan annuel de la mise en œuvre	Une étude d'étalonnage sur les outils d'encadrement de la participation publique a été réalisée.	NON ATTEINT- Amorcé
A18 - Élaborer et mettre en œuvre des politiques ministérielles de consultation	Développement d'une politique de consultation des communautés autochtones	Développement au 30 septembre 2016, par la suite, un bilan annuel de la mise en œuvre	Le projet a fait l'objet d'une consultation intersectorielle et d'une consultation interministérielle.	NON ATTEINT- Amorcé



ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
A18 - Élaborer et mettre en œuvre des politiques ministérielles de consultation	Développement d'outils d'appréciation en matière de consultation des communautés locales	Développement des outils d'ici le 31 mars 2017 Validation et mise en œuvre d'ici le 31 mars 2018	S. O.	NON ATTEINT- Non amorcé
A19 - Mettre en œuvre des mesures favorisant la transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière	Publication du règlement et des lignes directrices pour l'application de la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière	Règlement et lignes directrices publiés au 31 mars 2017	Cible finale atteinte en 2017-2018	ATTEINT- Après la date prévue
A19 - Mettre en œuvre des mesures favorisant la transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière	Publication annuelle du volume et de la valeur du minerai extrait au Québec, de même que de l'impôt minier et des redevances versées par chacune des sociétés minières	Publication à l'automne de chaque année pour 100 % des sociétés répondantes	100 % en 2018 <sup>7</sup>	ATTEINT- Avant ou à la date prévue
<p>Objectif gouvernemental 7.2 - Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES</p> <p>Objectif gouvernemental 8.1 - Améliorer l'efficacité énergétique</p> <p>Objectif gouvernemental 8.2 - Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise</p> <p>Objectif gouvernemental 8.3 - Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES</p>				
A20 - Faciliter l'utilisation efficace de sources d'énergie à faibles émissions de gaz à effet de serre	Élaboration du projet de loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030	Dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale d'ici à la fin de l'année 2016	Cible finale atteinte en 2016-2017	ATTEINT- Avant la date prévue
A20 - Faciliter l'utilisation efficace de sources d'énergie à faibles émissions de gaz à effet de serre	Élaboration du plan d'action 2016-2020 concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030	Diffusion du plan d'action d'ici à la fin de l'année 2016	Cible finale atteinte en 2017	ATTEINT- Après ou à la date prévue

7. Publication en mars 2020 des données de 2018.

# Réponses aux recommandations du commissaire au développement durable

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRINTEMPS 2018, CHAPITRE 3, AUDIT DE PERFORMANCE – TERRAINS CONTAMINÉS

Le 13 juin 2018, le commissaire au développement durable (CDD) du Vérificateur général du Québec (VGQ) déposait son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2018-2019, printemps 2018. Le chapitre 3 porte sur l'Audit de performance — Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État. Cinq des huit recommandations formulées concernent le Ministère qui a adhéré à toutes les recommandations. Pour y répondre, il a produit un plan d'action qui a été transmis et approuvé par le VGQ en octobre 2018. En 2019-2020, le Ministère a poursuivi les actions inscrites au plan d'action soumis en octobre 2018.

Les actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD sont reprises dans la section ci-dessous. Elles présentent le portrait de l'avancement, en date du 6 décembre 2019, soit à la date du dernier état d'avancement faite au VGQ.

RECOMMANDATIONS	MESURES PRISES	RÉSULTATS 2019-2020
<b>Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État</b>		
3) Mieux documenter le processus décisionnel concernant l'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement ainsi que le niveau de risque attribué à chacun des terrains contaminés	Action 1 : Documenter la méthode utilisée et les analyses réalisées pour évaluer les risques des terrains contaminés, dans le contexte des sites miniers sous la responsabilité de l'État, pour la santé humaine et l'environnement ainsi que prioriser les travaux.	
	1.1 Documenter les processus décisionnels et la démarche d'évaluation de la priorité d'intervention pour les sites miniers.	Atteint en 2019
	1.2 Établir une liste des facteurs d'ajustement qui influencent la cote totale du site établie à partir du tableur du Système national de classification des lieux contaminés (SNCLC) du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) dans le contexte des sites miniers abandonnés.	Atteint en 2019
	1.3 Établir la priorité d'intervention selon la classe du lieu définie à partir du SNCLC, pour chacun des sites miniers à restaurer caractérisés en date du 31 mars de chaque année (Cible initiale : 26 octobre 2019). Cible révisée et proposée au VGQ en décembre 2019 : 31 décembre 2021.  1.4 Établir et mettre à jour le classement des sites miniers à restaurer, caractérisés en date du 31 mars de l'année en cours, en fonction de la cote totale du site établie à partir du tableur du SNCLC (Cible initiale : annuellement à compter du 26 octobre 2019). Cible révisée et proposée au VGQ en décembre 2019 : annuellement à compter du 30 septembre 2022.	Reporté

RECOMMANDATIONS	MESURES PRISES	RÉSULTATS 2019-2020
4) S'assurer d'accorder une priorité d'intervention aux terrains qui présentent des risques élevés pour la santé humaine et l'environnement	Les sous-actions 1.3 et 1.4 contribuent à corriger cette lacune.	Reporté
5) Établir annuellement le bilan de l'avancement des travaux de réhabilitation pour l'ensemble des terrains inscrits au passif environnemental	Action 2 : Établir annuellement le bilan d'avancement de la restauration des sites miniers.	
	2.1 Définir le pourcentage d'avancement des travaux selon l'étape de la restauration d'un site minier.	Atteint en 2018
	2.2 Établir le niveau d'avancement des sites miniers à restaurer et en cours du plan de travail approuvé en fonction des pourcentages d'avancement définis.	Atteint en 2019
	2.3 Faire le bilan de l'avancement annuel, à partir du plan de travail approuvé de l'année en cours, en fonction du pourcentage établi selon l'étape de la restauration ainsi que des sommes allouées, présentant l'historique des bilans.  2.4 Illustrer le suivi de l'avancement des travaux en présentant dans un tableau récapitulatif le nombre de sites miniers pour lesquels chacune des étapes de projet a été réalisé au cours de l'année (Cible : annuellement à compter du 31 décembre 2019). Cible révisée et proposée au VGQ en décembre 2019 : annuellement à compter du 30 avril 2020 pour l'année financière se terminant au 31 mars.	Reporté
6) Acquérir davantage de connaissances sur l'ensemble des terrains contaminés pour confirmer que la contamination dépasse la norme environnementale et pour diminuer les incertitudes dans l'évaluation des risques que représentent ces terrains	Action 3 : Avoir complété la caractérisation de l'ensemble des sites miniers sous la responsabilité de l'État pour ceux qui ne sont pas en attente d'une autorisation d'un tiers, à l'étude ou en validation juridique. (Cible 100 % au 31 décembre 2022, jalon 1 : 70 % au 31 décembre 2019, jalon 2 : 80 % au 31 décembre 2020, jalon 3 : 90 % au 31 décembre 2021) Cible révisée et proposée au VGQ en décembre 2019 : cible 100 % au 31 mars 2023, jalon 1 : 70 % au 31 mars 2020, jalon 2 : 80 % au 31 mars 2021, jalon 3 : 90 % au 31 mars 2022.  Nouvelle cible : caractérisation complétée dans les 24 mois suivants l'ajout à la liste des sites miniers à caractériser pour 50 % des sites miniers ajoutés qui ne sont pas en attente d'une autorisation d'un tiers, à l'étude ou en validation juridique.	Reporté

RECOMMANDATIONS	MESURES PRISES	RÉSULTATS 2019-2020
7) Accentuer les efforts pour réhabiliter les terrains contaminés sous leur responsabilité, notamment ceux qui présentent des risques élevés pour la santé humaine et l'environnement	Action 4 : Revoir la planification de la restauration des sites miniers de façon réaliste, en fonction des efforts requis selon l'avancement des ressources disponibles, des enjeux anticipés et des priorités d'intervention établies et tenant compte des délais observés pour des projets comparables au cours des dernières années.	Atteint en 2019
	Action 5 : Évaluer la possibilité d'avoir accès à des ressources supplémentaires détenant une expertise en restauration minière et/ou en gestion de projets d'ingénierie.	Atteint en 2019
	Action 6 : Évaluer la possibilité de faciliter l'obtention des autorisations requises de la part du MELCC et du MFFP afin de réduire les délais dans les projets.	Atteint en 2019

## 4.3 Occupation et vitalité des territoires <sup>8</sup>

S'échelonnant sur une période de deux ans, soit de 2018 à 2020, il s'agit d'une deuxième reddition de comptes pour ce premier plan d'action élaboré par le Ministère en réponse aux priorités de chacune des régions. Par ce plan d'action, le Ministère souscrivait à la volonté politique d'instaurer un changement culturel au sein de l'appareil gouvernemental en élaborant un plan d'action fondé sur la reconnaissance des attentes et des besoins du milieu municipal ainsi que la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire public dans le développement de chacune des régions.

Les tableaux qui suivent rendent compte d'un total de 115 actions comparativement à 137 actions l'an dernier. L'une des 115 actions est une nouveauté au plan d'action du Ministère tandis que 22 des 137 actions présentées l'année dernière n'ont pas été reconduites en raison de leur réalisation ou de leur abandon.

### Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

#### Abitibi-Témiscamingue

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 4 : Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations</b>	
Adopter et rendre publique une politique ministérielle de consultation autochtones.	En cours. En 2019-2020, le projet de politique a fait l'objet d'une consultation interministérielle. Une dernière consultation des communautés autochtones et l'adoption de la politique devraient survenir en 2020-2021.
<b>Priorité 5 : Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale</b>	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours <sup>9</sup> .
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours <sup>9</sup> .
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours <sup>9</sup> .
Poursuivre le partenariat financier dans deux initiatives visant l'acquisition de connaissances sur les nouvelles technologies dans le domaine des énergies renouvelables et sur l'application de techniques d'amélioration continue aux opérations minières pour développer une culture d'innovation au sein de l'industrie.	En cours.

8.  : occupation et vitalité des territoires

9 Dossier traité en continu.

## Bas-Saint-Laurent

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1 : Agir pour l'attractivité de la région</b>	
Proposer une approche révisée d'affectation du territoire public au gouvernement.	En cours.
Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	Non amorcée.
Adapter les pratiques de gestion des ressources et de l'aménagement d'infrastructures afin de notamment maintenir la qualité des paysages de ces zones récréotouristiques.	En cours <sup>10</sup> .
<b>Priorité 2 : Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation du territoire</b>	
Mettre en œuvre le plan d'action visant la conformité des usages des droits fonciers délivrés sur les terres du domaine de l'État.	En cours <sup>10</sup> .
<b>Priorité 6 : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables</b>	
Poursuivre la mise en œuvre du plan régional de développement du territoire public - volet éolien et contribuer ainsi au développement durable du territoire public par la mise en valeur du potentiel éolien, et ce, en harmonie avec les utilisations actuelles et potentielles.	En cours.
Poursuivre les ententes de délégation de certains pouvoirs et de certaines responsabilités en matière de gestion foncière signées avec l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent.	En cours <sup>10</sup> .
Poursuivre le suivi des projets d'énergie renouvelable sous contrat avec Hydro-Québec (12 parcs éoliens et 3 petits barrages hydroélectriques).	En cours.

## Capitale-Nationale

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 2 : Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière</b>	
Assurer le suivi des contrats d'achat d'électricité provenant de centrales de cogénération à la base de biomasse forestière résiduelle, le cas échéant, et de tout prochain appel d'offres d'Hydro-Québec en ce sens.	Non amorcée.  Il n'y a actuellement pas de centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle dans la région, mais advenant le cas, un suivi serait fait.

## Centre-du-Québec

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1 : Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales</b>	
Informer et accompagner les promoteurs, par des chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets et ainsi favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et d'innovation).	En cours <sup>10</sup> .

<sup>10</sup> Dossier traité en continu.

Encourager à mettre en place des comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours <sup>11</sup> .
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours <sup>11</sup> .
<b>Priorité 6 : Développer la notoriété de la région</b>	
Entamer l'élaboration d'un plan régional de développement du territoire public.	En cours.
Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux, notamment celui des Grandes-Coulées, et ainsi favoriser la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles par la région.	En cours <sup>11</sup> .

### Chaudière-Appalaches

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1 : Faire de l'innovation et du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en mettant en place des mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional</b>	
Proposer une approche révisée d'affectation du territoire public au gouvernement.	En cours.
Entamer la révision du Plan d'affectation du territoire selon l'approche révisée, advenant son adoption.	Non amorcée.
<b>Priorité 3 : Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés dans une perspective de développement durable</b>	
Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux, plus précisément dans le parc régional du Massif-du-Sud et dans le parc régional des Appalaches, et ainsi appuyer la région dans ses projets visant à diversifier l'économie liée à la ressource forestière.	En cours <sup>11</sup> .
<b>Priorité 4: Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles</b>	
Informier et accompagner les promoteurs, par les chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets et ainsi favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et d'innovation).	En cours <sup>11</sup> .
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours <sup>11</sup> .
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours <sup>11</sup> .
Participer à l'initiative visant la diversification et la relance de l'économie, notamment dans le cadre de la valorisation des résidus miniers d'amiante (pilote par le MESI).	En cours.
<b>Priorité 6 : Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches</b>	
Entamer l'élaboration d'un plan régional de développement du territoire public.	En cours.

11 Dossier traité en continu.

## Côte-Nord

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1 : Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme atypiques</b>	
Poursuivre l'application de règles particulières en matière d'émission de droits fonciers sur les terres du domaine de l'État dans les zones côtières à risque pour la sécurité des personnes et des biens.	En cours <sup>12</sup> .
Participer, au besoin, aux travaux des comités interministériels mis en place pour traiter d'enjeux en matière d'érosion des berges.	En cours <sup>12</sup> .
<b>Priorité 3 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord</b>	
Informer et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours <sup>12</sup> .
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours <sup>12</sup> .
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours <sup>12</sup> .
Améliorer et diversifier les approvisionnements en énergie, notamment par le développement d'un réseau d'approvisionnement en gaz naturel liquéfié.	En cours. Le MERN a mis en place en janvier 2020 un programme d'aide financière pour favoriser la mise en place de dessertes en gaz naturel liquéfié. Au 31 mars 2020, le programme était en vigueur et aucune aide financière n'avait encore été annoncée.
Participer à l'analyse de solutions afin que la Côte-Nord soit approvisionnée en gaz naturel.	En cours. Le MERN a mis en place en janvier 2020 un programme d'aide financière pour favoriser la mise en place de dessertes en gaz naturel liquéfié. Au 31 mars 2020, le programme était en vigueur et aucune aide financière n'avait encore été annoncée.
Assurer un prix compétitif de vente du gaz naturel.	En cours. Le MERN a mis en place en janvier 2020 un programme d'aide financière pour favoriser la mise en place de dessertes en gaz naturel liquéfié. Au 31 mars 2020, le programme était en vigueur et aucune aide financière n'avait encore été annoncée.
Offrir de l'aide financière à l'intention des entreprises du secteur minier qui veulent réaliser des projets de recherche et d'innovation.	Réalisé. Le programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier (PARIDM) a été renouvelé en juin 2019 pour la période de 2019-2022. Une aide financière a été accordée à 6 projets en 2019-2020.
Mener une réflexion sur les conséquences du navetage aéroporté pour les entreprises, les travailleurs, les travailleuses et leurs familles, de même que pour les collectivités du territoire du Plan Nord.	Réalisé. Rapport finalisé en mars 2018. Sous la responsabilité de la Société du Plan Nord.

<sup>12</sup> Dossier traité en continu.



Priorité 6 : Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtiers et des Nord-Côtières ainsi que de leurs communautés	
Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	Non amorcée.
Poursuivre les ententes de délégation concernant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation de substances minérales de surface sur les terres du domaine de l'État en tenant compte de la nouvelle entente de principe. Plusieurs modalités de l'entente précédente ont été améliorées pour accroître l'autonomie décisionnelle des MRC délégataires.	En cours <sup>13</sup> .
Priorité 8 : Agir en synergie	
Proposer une approche révisée d'affectation du territoire public au gouvernement.	En cours.
Entamer la révision du Plan d'affectation du territoire public selon l'approche révisée, advenant son adoption.	Non amorcée.
Adopter et rendre publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones.	En cours.  En 2019-2020, le projet de politique a fait l'objet d'une consultation intersectorielle au sein du MERN et d'une consultation interministérielle. Une dernière consultation des communautés autochtones et l'adoption de la politique devraient survenir en 2020-2021.

## Estrie

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 2 : Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation.	En cours <sup>13</sup> .
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours <sup>13</sup> .
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs.	En cours <sup>13</sup> .
Priorité 5 : Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités	
Assurer le suivi du Plan d'affectation du territoire public en concertation avec les partenaires du milieu afin de faciliter le maintien et le développement d'initiatives régionales.	En cours <sup>13</sup> .
Priorité 7 : Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs	
Entamer l'élaboration d'un plan régional de développement du territoire public.	En cours.
Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux.	Non amorcée.

13 Dossier traité en continu.

## Gaspésie

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 4 : Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région</b>	
Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	En cours.
<b>Priorité 7 : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestiers, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme</b>	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets; afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours <sup>14</sup> .
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours <sup>14</sup> .
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours <sup>14</sup> .
Poursuivre la mise en œuvre du plan régional de développement du territoire public — volet éolien et contribuer ainsi au développement durable du territoire public par la mise en valeur du potentiel éolien, et ce, en harmonie avec les utilisations actuelles et potentielles.	En cours <sup>14</sup> .
Poursuivre le suivi des projets d'énergie renouvelable sous contrat avec Hydro-Québec (16 parcs éoliens).	En cours.
Accompagner les entreprises manufacturières de la filière éolienne dans leur transition vers un marché d'exportation.	En cours.

## Îles-de-la-Madeleine

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable</b>	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours <sup>14</sup> .
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	Non amorcée.
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	Non amorcée.

<sup>14</sup> Dossier traité en continu.

Soutenir la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de l'entente de délégation de gestion foncière et forestière sur les territoires publics intramunicipaux (TPI).	En cours <sup>15</sup> .
Suivre le développement du parc éolien des Îles-de-la-Madeleine.	En cours.
Suivre le développement du projet de raccordement par câbles sous-marins des Îles-de-la-Madeleine au réseau principal d'Hydro-Québec.	Nouvelle. En cours.

## Lanaudière

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 5 : Un aménagement du territoire dans le respect de l'autonomie des MRC et de leur connaissance fine de leur milieu favorisant la pérennité des collectivités dans une optique de gestion intégrée des ressources</b>	
Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	Non amorcée.
Proposer une approche révisée d'affectation du territoire public au gouvernement.	En cours.
Entamer la révision du Plan d'affectation du territoire public selon l'approche révisée, advenant son adoption.	Non amorcée.
Poursuivre les ententes de délégation concernant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation de substances minérales de surface sur les terres du domaine de l'État en tenant compte de la nouvelle entente de principe. Plusieurs modalités de l'entente précédente ont été améliorées pour accroître l'autonomie décisionnelle des MRC délégataires.	Non amorcée.
Soutenir les MRC délégataires de la gestion foncière et forestière sur les TPI.	En cours <sup>15</sup> .
Soutenir les MRC délégataires de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux.	En cours <sup>15</sup> .

## Laurentides

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 4 : Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire</b>	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours <sup>15</sup> .
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours <sup>15</sup> .
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	Non amorcée.

<sup>15</sup> Dossier traité en continu.

Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	Non amorcée.
Proposer une approche révisée d'affectation du territoire public au gouvernement.	En cours.
Entamer la révision du Plan d'affectation du territoire public selon l'approche révisée, advenant son adoption.	Non amorcée.
Poursuivre les ententes de délégation concernant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation de substances minérales de surface sur les terres du domaine de l'État en tenant compte de la nouvelle entente de principe. Plusieurs modalités de l'entente précédente ont été améliorées pour accroître l'autonomie décisionnelle des MRC délégataires.	En cours <sup>16</sup> .
Soutenir les MRC délégataires de la gestion foncière et forestière sur les TPI.	En cours <sup>16</sup> .
Soutenir les MRC délégataires de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux.	En cours <sup>16</sup> .

## Laval

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 6 : Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables innovants et structurants</b>	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours <sup>16</sup> .
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	Non amorcée.
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	Non amorcée.

## Mauricie

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 9 : Mettre en valeur le territoire de la Mauricie, tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable</b>	
Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	Non amorcée.
Proposer une approche révisée d'affectation du territoire public au gouvernement.	En cours.
Entamer la révision du Plan d'affectation du territoire public selon l'approche révisée, advenant son adoption.	Non amorcée.

<sup>16</sup> Dossier traité en continu.

Poursuivre les ententes de délégation concernant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation de substances minérales de surface sur les terres du domaine de l'État en tenant compte de la nouvelle entente de principe. Plusieurs modalités de l'entente précédente ont été améliorées pour accroître l'autonomie décisionnelle des MRC délégataires.	Non amorcée.
Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux.	Non amorcée.

## Montérégie

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 3 : Créer de la richesse par l'économie et l'innovation</b>	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours <sup>17</sup> .
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours <sup>17</sup> .
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours <sup>17</sup> .
<b>Priorité 7 : Promouvoir et développer le tourisme</b>	
Entamer l'élaboration d'un plan régional de développement du territoire public.	En cours.

## Montréal

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 3 : Favoriser l'essor des entreprises montréalaises</b>	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours <sup>17</sup> .
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours <sup>17</sup> .
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	Non amorcée.

<sup>17</sup> Dossier traité en continu.

## Nord-du-Québec

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 4 : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles</b>	
Informer et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours <sup>18</sup> .
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours <sup>18</sup> .
Confier aux chargés de projet, la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours <sup>18</sup> .
Restaurer sept sites miniers abandonnés.	En cours.
Poursuivre le nettoyage des sites d'exploration minière au Nunavik dont la réalisation des travaux est déléguée à l'Administration régionale Kativik, en collaboration avec la Société Makivik, le Fonds Restor-Action Nunavik.	En cours.
Effectuer le nettoyage des sites d'exploration minière sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James dont la réalisation des travaux est déléguée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, en collaboration avec le Gouvernement de la nation crie et le Fonds Restor-Action Cri.	En cours.
Collaborer avec la société minière afin de minimiser l'utilisation du diesel et l'émission de gaz à effet de serre.	En cours.
<b>Priorité 6 : Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et y mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire</b>	
Soutenir le développement de projets économiques liés au Plan Nord par l'entremise du Programme relatif à une cession à titre gratuit des terres du domaine de l'État en faveur des municipalités nordiques.	Amorcée.

## Outaouais

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 4 : Protéger l'environnement naturel, améliorer la gestion des matières résiduelles et favoriser l'adaptation aux changements climatiques</b>	
Poursuivre le suivi des projets d'énergie renouvelable sous contrat avec Hydro-Québec (3 centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle et 2 petits barrages hydroélectriques).	En cours.
<b>Priorité 7 : Soutenir la diversification économique et l'innovation</b>	
Informer et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours <sup>18</sup> .

<sup>18</sup> Dossier traité en continu.

Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	Non amorcée.
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	Non amorcée.
<b>Priorité 8 : Favoriser le développement touristique de la région</b>	
Entamer la révision du plan régional de développement du territoire public.	En cours.

## Saguenay-Lac-Saint-Jean

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 2 : Premières Nations - S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay-Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région</b>	
Poursuivre la contribution du Ministère au processus de négociation de la revendication territoriale globale du Regroupement Petapan inc.	En suspens.
<b>Priorité 4 : Mines et métaux - Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances</b>	
Informier et accompagner les promoteurs, par l'entremise de chargés de projet régionaux, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets, afin de favoriser la création et l'expansion d'entreprises régionales (renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation).	En cours <sup>19</sup> .
Encourager la mise en place de comités de suivi pour favoriser le développement de projets mieux accueillis dans le milieu.	En cours <sup>19</sup> .
Confier aux chargés de projet la mise sur pied de tables interministérielles régionales pour coordonner la démarche du promoteur au sein de l'appareil gouvernemental (à la demande des promoteurs).	En cours <sup>19</sup> .
Poursuivre l'engagement du Ministère auprès du groupe de travail sur les mines et métaux issu du Sommet économique régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean.	En cours <sup>19</sup> . La direction régionale collabore encore afin de répondre aux priorités régionales qui ont été reprises en grande partie par la Table régionale de concertation minière du SLSJ (TRCM-SLSJ).
Soutenir techniquement et financièrement le consortium de recherche en exploration minérale CONSOREM.	Réalisé. Une convention, d'une durée de deux ans (2019-2021), a été signée avec le Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM) le 7 août 2019.
Accélérer le traitement des autorisations requises pour démarrer un projet minier.	En cours.
Adopter et rendre publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones.	En cours. En 2019-2020, le projet de politique a fait l'objet d'une consultation intersectorielle au sein du MERN et d'une consultation interministérielle. Une dernière consultation des communautés autochtones et l'adoption de la politique devraient survenir en 2020-2021.

<sup>19</sup> Dossier traité en continu.

**Tableau synthèse résumant l'état d'avancement général des actions en réponse aux priorités régionales**

RÉGION	ACTIONS (NOMBRE)								
	NON AMORCÉES	AMORCÉES	EN COURS	EN SUSPENS	RÉALISÉES	ABANDONNÉES	NOUVELLES	MODIFIÉES	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue			5						5
Bas-Saint-Laurent	1		6						7
Capitale-Nationale	1								1
Centre-du-Québec			5						5
Chaudière-Appalaches	1		7						8
Côte-Nord	2		11		2				15
Estrie	1		5						6
Gaspésie			7						7
Îles-de-la-Madeleine	2		3				1		6
Lanaudière	3		3						6
Laurentides	3		6						9
Laval	2		1						3
Mauricie	4		1						5
Montréal			4						4
Montréal	1		2						3
Nord-du-Québec		1	7						8
Outaouais	2		3						5
Saguenay-Lac-Saint-Jean			6	1	1				8

**Actions ou des réponses en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation**

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Modifier le Programme relatif à une délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État en faveur des MRC et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ainsi que l'entente relative à la prise en charge de responsabilités en matière de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.	En cours.
Poursuivre la délégation de la gestion foncière dans les parcs régionaux.	En cours.
Poursuivre la délégation de la gestion foncière et forestière sur les territoires publics intramunicipaux (TPI).	En cours.
Poursuivre la délégation dans le cadre du développement nordique.	En cours.



## 4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

**TABLEAU 22. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics**

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25), 2019-2020	NOMBRE DE DIVULGATIONS	NOMBRE DE MOTIFS	MOTIFS FONDÉS
Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations <sup>A</sup>	0		
Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) <sup>B</sup>		0	
Le nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		0	
Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations :			
Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3), identifiez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent.			
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		S. O.	S. O.
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		S. O.	S. O.
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui		S. O.	S. O.
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		S. O.	S. O.
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		S. O.	S. O.
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment		S. O.	S. O.
Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		S. O.	
Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			S. O.
Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	S. O.	S. O.	S. O.
Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 <sup>C</sup>	S. O.	S. O.	S. O.

A Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

B Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

C Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi est répertorié à ce point.

## 4.5 Accès à l'égalité en emploi

L'accès à l'égalité en emploi cible les minorités visibles et ethniques, les Autochtones, les anglophones et les personnes handicapées. Le nouveau programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques 2018-2023 (PAEE) a été approuvé par le Conseil du trésor le 8 mai 2018.

### Données globales

Au 31 mars 2020, l'effectif du Ministère comptait 1 264 employés réguliers, comme l'indique le tableau 23.

**TABLEAU 23. Effectif régulier au 31 mars 2020**

<b>NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT UN POSTE RÉGULIER</b>	1 264
---	-------

Le nombre de personnes embauchées pendant la période 2019-2020, selon le statut d'emploi, est présenté dans le tableau 24.

**TABLEAU 24. Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2019-2020<sup>A</sup>**

RÉGULIER <sup>B</sup>	OCCASIONNEL <sup>C</sup>	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
81	59	96	58

A Si, au cours de l'année financière, une personne a été embauchée selon deux statuts d'emploi différents, elle apparaît dans les deux statuts.

B Les données sur l'embauche du personnel régulier incluent uniquement les données sur le recrutement.

C Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne est retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

## Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés (réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants) qui sont membres des minorités visibles et ethniques, qui sont anglophones ou Autochtones, ou qui vivent avec un handicap, afin que ces membres de groupes cibles soient mieux représentés dans la fonction publique. En 2019-2020, l'embauche des membres de groupes cibles a augmenté comparativement aux deux années précédentes pour se rapprocher de l'objectif gouvernemental. Le nombre de personnes embauchées qui font partie de groupes cibles est présenté dans le tableau 25.

**TABLEAU 25. Embauche des membres de groupes cibles en 2019-2020**

STATUT D'EMPLOI	NOMBRE TOTAL DE PERSONNES EMBAUCHÉES 2019-2020	NOMBRE DE MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'ANGLOPHONES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'AUTOCHTONES EMBAUCHÉS	NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES EMBAUCHÉES	NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE <sup>A</sup>	TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE PAR STATUT D'EMPLOI <sup>B</sup> (%)
Régulier <sup>C</sup>	81	15	0	0	1	15	19,0
Occasionnel <sup>D</sup>	59	11	2	1	2	16	27,0
Étudiant	96	9	2	0	1	11	11,0
Stagiaire	58	9	2	0	2	13	22,0
<b>Total</b>	<b>294</b>	<b>44</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>55</b>	<b>19,0</b>

A Une personne peut appartenir à plus d'un groupe cible, ce qui explique que le nombre de personnes embauchées faisant partie d'au moins un groupe cible peut être inférieur à la somme de chaque groupe cible.

B Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2019-2020 dans le même statut d'emploi.

C Les données sur l'embauche du personnel régulier incluent les données sur le recrutement.

D Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne doit être retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

Le tableau 26 présente l'évolution de l'embauche globale des personnes faisant partie d'un groupe cible au sein de l'effectif, par statut d'emploi, sur une période de trois années financières. Le taux d'embauche annuel des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées a connu une croissance globale de 10,9 % par rapport à 2017-2018.

**TABLEAU 26. Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi**

STATUT D'EMPLOI	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Régulier (%)	18,5	16,7	6,3
Occasionnel (%)	27,1	14,5	9,5
Étudiant (%)	11,5	10,0	4,5
Stagiaire (%)	22,4	9,5	10,6
<b>Total d'embauche global (%)</b>	<b>18,7</b>	<b>12,8</b>	<b>7,8</b>

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux de représentativité de 18 % pour les membres des minorités visibles et ethniques et de 2 % pour les personnes handicapées au sein de l'effectif permanent. Toutefois, l'objectif organisationnel du Ministère pour les membres des minorités visibles et ethniques est de 12 %. Ce pourcentage est établi en fonction du taux de présence actuel et de la répartition régionale de son effectif.

Le tableau 27 présente l'évolution du nombre d'employés et du taux de représentativité des personnes faisant partie d'un groupe cible au sein de l'effectif régulier, excluant les membres des minorités visibles et ethniques. Il illustre la situation des trois dernières années financières.

**TABLEAU 27. Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier - résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

GRUPE CIBLE	NOMBRE AU 31 MARS 2020	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2020 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2019	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2019 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2018	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2018 (%)
Anglophones	5	0,4	4	0,3	3	0,2
Autochtones	7	0,6	8	0,7	7	0,6
Personnes handicapées	17	1,3	16	1,3	16	1,3

Le tableau 28 présente l'évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel pour les trois dernières années.

**TABLEAU 28. Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel<sup>A</sup> - résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

GRUPE CIBLE PAR REGROUPEMENT DE RÉGIONS	NOMBRE AU 31 MARS 2020	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2020 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2019	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2019 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2018	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2018 (%)
MVE Montréal/Laval	10	26,3	8	21,6	7	19,4
MVE Outaouais/Montérégie	0	0,0	0	0,0	0	0,0
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	2	5,4	1	2,6	0	0,0
MVE Capitale-Nationale	70	6,4	65	6,1	54	5,0
MVE Autres régions	8	6,3	1	0,8	4	3,1

A Pour respecter les cibles établies par le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des MVE 2018-2023, les données doivent exclure la haute direction (titulaires d'emplois supérieurs).

Des cibles de représentativité régionale ont également été fixées en fonction de la répartition ci-dessous :

- Montréal et Laval : 41 %
- Outaouais et Montérégie : 17 %
- Capitale-Nationale : 12 %

- Estrie, Lanaudière et Laurentides : 13 %
- Autres régions : 5 %

La cible gouvernementale concernant la représentativité au sein du personnel d'encadrement a été fixée à 6 %. Ce taux s'établit à 2,3 % pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

**TABLEAU 29. Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2020**

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	2	2,3

## Femmes

Le taux d'embauche des femmes par statut d'emploi en 2019-2020 est présenté dans le tableau 30 et leur taux de représentativité au sein de l'effectif régulier au 31 mars 2020 se trouve dans le tableau 31.

**TABLEAU 30. Taux d'embauche des femmes en 2019-2020 par statut d'emploi**

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	81	59	96	58	294
Nombre de femmes embauchées	42	39	59	27	167
Taux d'embauche des femmes (%)	52	66	61	47	57

Le taux d'embauche des femmes a connu une nette progression au cours de l'année financière 2019-2020. Il est de 52 % alors qu'en 2018-2019, il était de 42 %, soit une augmentation de 10 points en une année (tableau 30). Il faut également noter, au cours l'année financière 2019-2020, une amélioration significative du taux de représentativité des femmes dans le personnel d'encadrement comparativement à l'exercice antérieur. Alors qu'il était de 46,2 %, ce taux s'est établi cette année à 51 % (tableau 31).

**TABLEAU 31. Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2020**

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL <sup>A</sup>	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	AGENTES ET AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (hommes et femmes)	92	719	366	84	S. O.	3	1 264
Femmes	47	319	259	73	S. O.	S. O.	698
Taux de représentativité des femmes (%)	51,0	44,4	70,8	86,9	S. O.	0	55,2

A Professionnel : catégorie qui comprend également les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

## Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

### Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Le Ministère participe à la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Pour la cohorte 2020, deux projets ont été soumis et retenus par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

**TABLEAU 32. Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH**

AUTOMNE 2019 (COHORTE 2020)	AUTOMNE 2018 (COHORTE 2019)	AUTOMNE 2017 (COHORTE 2018)
2	0	2

**TABLEAU 33. Nombre de nouveaux participants et participantes au PDEIPH accueilli du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars**

2019-2020	2018-2019	2017-2018
0	1	0

**TABLEAU 34. Autres mesures ou actions en 2019-2020 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)**

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Diffusion de 4 manchettes dans l'intranet ayant pour but de sensibiliser du personnel à la réalité des personnes handicapées ainsi qu'aux obstacles qui se présentent à elles	Personnes handicapées	1 399
Diffusion d'un outil d'accompagnement destiné aux gestionnaires responsables de l'accueil et de l'intégration d'une personne handicapée	Personnes handicapées	92

## 4.6 Allègement réglementaire et administratif

Plusieurs projets et initiatives du MERN s'inscrivent dans les différents volets d'intervention du dossier de l'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises. Parmi ceux-ci, le projet de Bureau de coordination des droits (BCD) contribue directement aux objectifs d'allègement réglementaire et administratif, que ce soit en ce qui concerne la réduction des délais de délivrance des droits, la réduction du fardeau administratif, l'accompagnement des promoteurs ou la révision des lois et règlements.

### Projet de Bureau de coordination des droits

Le gouvernement du Québec s'est engagé à accélérer la réalisation des projets de développement économique et les investissements, à créer des emplois de qualité et, ainsi, à générer de la richesse au bénéfice de l'ensemble de la population. En créant un environnement d'affaires plus attractif, le gouvernement sera mieux positionné pour attirer des investisseurs étrangers.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement travaille au projet permettant la mise en place du Bureau de coordination des droits (BCD) visant à assurer une meilleure gestion des délais administratifs ainsi qu'à mieux coordonner et optimiser les processus relatifs à la délivrance des droits. Il ne s'agit pas de diminuer les exigences, mais plutôt de travailler de façon interministérielle et de manière plus efficiente. Ce projet prioritaire pour le gouvernement est coprésidé par le MERN et le MELCC. Le MFFP, le MAMH et le MEI y collaborent.

Les travaux concernent le secteur minier dans un premier temps, mais l'approche pourrait être généralisée à d'autres domaines d'activité (projets majeurs du gouvernement). Le projet de BCD comprend cinq chantiers prioritaires sur un horizon de trois ans (2019-2022) :

**Tables interministérielles en région :** Six **tables interministérielles en région (TIR)**, centrées sur l'attribution des droits et proposant un accompagnement coordonné et personnalisé aux promoteurs de six projets miniers, ont été mises sur pied dans le cadre de projets pilotes. Elles établissent les améliorations possibles en matière de collaboration interministérielle.

**Optimisation des processus de délivrance des droits :** L'optimisation des processus de délivrance des droits, selon une approche Lean, contribue à réduire les délais des processus en éliminant les activités administratives sans valeur ajoutée. Dans le cadre des travaux du BCD, un premier atelier d'optimisation a eu lieu en décembre 2019 concernant le processus d'autorisation pour l'échantillonnage en vrac. Le plan d'action, réalisé au terme de cet atelier, prévoit **un potentiel de réduction des délais de traitement**, à terme, de 35 % dans 75 % des cas, par l'entremise des améliorations suivantes, dont l'implantation s'échelonne jusqu'à l'automne 2020 :

- La centralisation des demandes en un seul point de chute;
- L'instauration d'un seul formulaire qui servira d'intrant pour deux unités administratives;
- Le développement et la mise en place d'outils Lean de type antierreur, tant pour le promoteur que pour le personnel interne;
- La clarification des rôles et responsabilités pour les parties prenantes concernées.

**Guichet de diffusion et de gestion des droits :** La mise en place d'un guichet ministériel de prestation électronique de services informationnels et transactionnels pour la clientèle du domaine d'affaires minier, incluant une carte interactive, permettra d'alléger le fardeau administratif des entreprises et du Ministère.

Le dossier d'opportunité du Guichet ministériel a été approuvé par les autorités le 24 juillet 2019. Les travaux pour la collecte d'informations auprès des utilisateurs se poursuivent en vue de la production du dossier d'affaires de la carte interactive de diffusion des droits miniers.

**Projet de modernisation de la Loi sur les mines :** Un projet de loi visant la modernisation de la Loi sur les mines est en préparation. Ce projet comprendra des mesures de nature à améliorer l'environnement d'affaires des promoteurs, à concrétiser des orientations découlant de la Politique de consultation des communautés autochtones propre au secteur minier et à favoriser l'acceptabilité sociale du développement minier. Quelques formalités administratives du MERN découlent de la Loi sur les mines et de son règlement, dont les dernières modifications remontent à 2013. Cette modernisation, sous réserve de son adoption, permettrait entre autres de diminuer le fardeau administratif des entreprises. Les travaux de révision sont en cours.

**Étalonnage stratégique :** Un exercice d'étalonnage stratégique portant sur les meilleures pratiques d'autres provinces et États en matière de coordination de la gestion et de la délivrance des droits miniers et énergétiques a été réalisé. Le rapport du consultant retenu par le MERN a été déposé en décembre 2019. Les conclusions du rapport permettront de dégager des pistes de réflexion pour la suite des travaux.

## Allègement du fardeau administratif

Les formalités administratives découlent des lois et règlements et s'y conformer entraîne des coûts importants pour les entreprises. Depuis 2004-2005, le gouvernement s'est donné deux cibles en vue de réduire globalement les coûts des formalités de 30 %<sup>20</sup>. Le tableau suivant présente l'évolution du nombre, du volume et des coûts des formalités auxquelles les entreprises doivent se conformer. Ces résultats portent sur l'exercice financier du rapport annuel de gestion 2018-2019. Entre 2004-2005 et 2018-2019, le coût des formalités administrées par le Ministère a **diminué de 18,1 %** alors que leur volume a **diminué de 5,9 %**.

**TABLEAU 35. Évolution du nombre, du coût et du volume des formalités administratives et taux de variation par rapport à 2004-2005**

ANNÉE FINANCIÈRE	NOMBRE DE FORMALITÉS	COÛT TOTAL (M\$)	VOLUME	TAUX DE VARIATION PAR RAPPORT À 2004-2005	
				COÛT TOTAL (%)	VOLUME (%)
2004-2005	73	7,02	12 743	S. O.	S. O.
2010-2011	77	7,07	12 820	0,7	0,6
2015-2016	85	6,86	13 160	(2,4)	3,3
2016-2017	84	6,83	12 172	(2,8)	(4,5)
2017-2018	84	6,88	12 204	(2,0)	(4,2)
<b>2018-2019</b>	<b>111<sup>A</sup></b>	<b>5,75</b>	<b>11 990</b>	<b>(18,1)</b>	<b>(5,9)</b>

Note : Le coût et le volume sont présentés en valeur constante de 2004-2005. Considérant que les coûts et les volumes ont été révisés en 2018-2019, les résultats pour les années antérieures diffèrent de ceux ayant été publiés dans le rapport annuel de gestion précédent.

A Le 5 avril 2019, le MEI a confirmé au MERN que l'ajout net de formalités découlant de l'entrée en vigueur de la Loi sur les hydrocarbures et de ses règlements d'application était exempté de la règle du « un pour un ».

En 2018-2019, une mesure a permis de diminuer de façon récurrente le coût des formalités administratives et d'améliorer le bilan du MERN :

- L'échéance de la période de transition pour les concessions minières prévue à l'article 119 de la Loi modifiant la Loi sur les mines (2013) et à l'article 118 de la Loi sur les mines a été modifiée. Ce changement diminue de façon importante les coûts des exigences auxquelles les concessionnaires doivent se conformer, ce qui a un effet significatif sur le bilan global du MERN en la matière.

20 Voir la mesure 3.1.1 du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif.



En 2018-2019, deux mesures ont permis de diminuer le volume des formalités administratives et d'améliorer le bilan du MERN :

- L'entrée en vigueur du nouvel encadrement des hydrocarbures et l'abrogation du précédent régime ont eu pour effet d'augmenter significativement le nombre de formalités. Malgré cela, le faible nombre de demandes pour de nouvelles formalités fait en sorte de diminuer le volume de formalités comptabilisé en 2018-2019.
- La prise en compte, depuis 2018-2019, des formalités découlant du programme de statistiques minières a aussi contribué à la diminution du volume pour l'ensemble de la période.

## Publication d'analyses d'impact réglementaire

Conformément aux articles 16 à 19 de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente (décret 1166-2017), les ministères et organismes sont tenus d'accompagner tout projet de loi ou de règlement visé d'une analyse d'impact réglementaire (AIR) lorsque celui-ci est soumis au Conseil des ministres. Les AIR produites doivent également être publiées sur le site Web des ministères. En 2019-2020, le Ministère en a publié trois sur son site Web :

- Projet de loi 50, Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw (février 2020);
- Projet de règlement concernant le volume minimal de carburant renouvelable dans l'essence et le carburant diesel (octobre 2019);
- Projet de loi 35 visant à moderniser certaines règles relatives à la publicité foncière et à favoriser la diffusion de l'information géospatiale (septembre 2019).

## Politique d'harmonisation de l'application des lois et des règlements d'une région à l'autre

En novembre 2017, conformément à la mesure 3.1.3 du Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif, le MERN a dévoilé sa politique d'harmonisation de l'application des lois et règlements d'une région à l'autre et l'a diffusée sur son site Web. Celle-ci définit les moyens déployés par le MERN pour harmoniser les pratiques et soutenir le personnel de ses directions régionales et des municipalités régionales de comté déléguaires afin que les promoteurs puissent évoluer dans un contexte uniforme, transparent et cohérent. La mise en œuvre de cette politique a permis la réalisation des actions suivantes en 2019-2020 :

- Le nouveau [Guide du promoteur](#), publié en novembre 2019, accompagne les promoteurs qui souhaitent réaliser des projets de nature commerciale ou industrielle sur les terres du domaine de l'État. Ce guide permet à ces derniers de connaître les exigences demandées afin d'obtenir l'autorisation du MERN nécessaire à la réalisation de leur projet. Il contribue à la réduction des délais ainsi qu'à l'uniformisation et à la transparence des processus. De plus, le MERN a modernisé le formulaire de demande d'utilisation du territoire s'adressant aux promoteurs.
- Comme il a été mentionné précédemment, la mise sur pied des TIR contribue également aux objectifs de la Politique d'harmonisation de l'application des lois et règlements d'une région à l'autre.

## Autres réalisations ministérielles en lien avec le dossier de l'allègement réglementaire et administratif

### Amélioration continue d'une déclaration de travaux

En mai 2019, un atelier d'optimisation a été réalisé pour les processus d'analyse des travaux et de renouvellement de claims. Les pistes de solution retenues à la suite de cet atelier permettront, à terme, de réduire les délais, de diminuer les efforts du personnel et d'atténuer les risques opérationnels. Le plan de mise en œuvre du projet d'amélioration est en cours.

### Tirage au sort pour les claims : meilleure gestion des files d'attente des demandes de claims

Depuis le 27 mars 2019, l'ordre de réception des avis de désignation sur carte dans le système de gestion des droits miniers (GESTIM) est géré avec un degré de précision très élevé, soit au millionième de seconde. Cet accroissement de la précision permet de régler le problème des désignations sur carte simultanées pour un même terrain et de réduire le recours au tirage au sort, au sens de l'article 207 de la Loi sur les mines. L'optimisation de la gestion des files d'attente des demandes de claims permet ainsi de limiter les cas où des droits de participation doivent être payés de même que de diminuer le coût et d'améliorer les délais de traitement des demandes.

### Nouvelle entente d'harmonisation avec le MELCC

Le MERN et le MELCC ont signé une entente d'harmonisation de processus en mai 2019. Cette entente concerne les baux de tourbes et de carrières ainsi que les certificats d'autorisation pour les baux exclusifs (BEX) d'exploitation de substances minérales de surface. Elle vise à améliorer la cohérence gouvernementale pour l'attribution de ces droits.

## 4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

**TABLEAU 36. Nombre total de demandes reçues**

<b>NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES<sup>A</sup></b>	847
--	-----

A Inclure les demandes de toutes natures, soit les demandes d'accès à des documents administratifs, les demandes d'accès à des renseignements personnels et les demandes de rectification. Lorsqu'une demande comporte plus d'un volet (accès à des renseignements personnels ET rectification; accès à des documents administratifs ET à des renseignements personnels; etc.), ne la comptabiliser qu'une seule fois, en fonction de ce qui est jugé le plus prépondérant comme nature de la demande.

**TABLEAU 37. Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais**

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS <sup>A,B,C</sup>	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS <sup>A,B,C</sup>	RECTIFICATION <sup>A,B,C</sup>
0 à 20 jours	754	2	0
21 à 30 jours	53	1	0
31 jours et plus (le cas échéant)	6	0	0
<b>Total</b>	<b>813</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>Total des demandes traitées</b>	<b>816</b>		

A Pour chaque case, le nombre de demandes traitées est présenté selon la nature de la demande et selon les délais de traitement.

B On entend par demandes traitées celles dont le traitement s'est terminé au cours de l'année financière.

C Chaque demande est comptabilisée une seule fois, même lorsqu'elle comporte plus d'un volet (accès à des renseignements personnels ET rectification; accès à des documents administratifs ET à des renseignements personnels; etc.), en fonction de ce qui est jugé le plus prépondérant dans la demande.

**TABLEAU 38. Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues**

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS <sup>A,B,C</sup>	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS <sup>A,B,C</sup>	RECTIFICATIONS <sup>A,B,C</sup>	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES <sup>D,F</sup>
Acceptée (entièrement)	94	1	0	S. O.
Partiellement acceptée	111	1	0	9. al.2, 13, 14, 18, 19, 22, 23, 24, 25, 28, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 48, 49, 53, 54, 137.1
Refusée (entièrement)	38	0	0	9. al.2, 14, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 28, 29.1, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 48, 53, 54
Autres <sup>E</sup>	570	1	0	2, 42, 137.1 de la Loi sur l'accès 9 de la Charte, 58.1 Loi sur les contrats

A Pour chaque case, le nombre de demandes traitées est présenté selon la nature de la demande et selon les délais de traitement.

B On entend par demandes traitées celles dont le traitement s'est terminé au cours de l'année financière.

C Chaque demande est comptabilisée une seule fois, même lorsqu'elle comporte plus d'un volet (accès à des renseignements personnels ET rectification; accès à des documents administratifs ET à des renseignements personnels; etc.), en fonction de ce qui est jugé le plus prépondérant dans la demande.

D Dans cette case, toutes les dispositions de la Loi qui ont été invoquées pour justifier le refus en tout ou en partie de la demande ont été énumérées.

E Lorsqu'elle est applicable, toute décision selon laquelle la totalité de la demande est irrecevable (LAI, art. 42), inapplicable (LAI, art. 9) ou redirigée vers un ou d'autres organismes publics (LAI, art. 48) est comptabilisée. Est également comptabilisé ici toute décision selon laquelle aucun document visé par la demande n'est détenu (LAI, art. 1), toute requête pour demande abusive (LAI, art 137.1) ou tout autre type de situation, par exemple le désistement de la personne requérante.

F Dans cette case, toutes les dispositions de la Loi qui ont été invoquées pour les situations mentionnées à la note E ont été énumérées.

**TABLEAU 39. Mesures d'accommodement et avis de révision**

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	0
NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION	26

## 4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

**TABLEAU 40. Comité permanent et mandataire**

QUESTIONS	RÉPONSE
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	50 ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation?	Non

**TABLEAU 41. Statut de la politique linguistique institutionnelle**

QUESTIONS	RÉPONSE
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : 2016 <sup>21</sup>	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	Non

**TABLEAU 42. Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle**

QUESTIONS	RÉPONSE
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application?	Non
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application?	Diffusion d'une manchette dans l'intranet

Le Ministère présente une section intitulée « Un français de qualité », dans la page d'accueil de son intranet. Elle donne accès à des capsules linguistiques sur différents thèmes d'intérêt. Une manchette sur la Francofête 2020 de l'Office québécois de la langue française a été diffusée dans l'intranet en mars 2020.

Par ailleurs, une nouvelle mandataire a été désignée en début d'année et une réunion du comité linguistique permanent devait avoir lieu en mars 2020. Toutefois, la pandémie de la COVID-19 a empêché sa tenue en raison de la fermeture des bureaux ministériels le 16 mars 2020.

<sup>21</sup> Lors de sa création en 2007, le Ministère a adopté la politique linguistique du MRNF. Par la suite, la politique pour les deux ministères a été révisée en 2016.

## 4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère est actif dans le suivi des dossiers en lien avec la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, Ensemble pour l'égalité. En 2019-2020, le Ministère a entre autres participé aux comités suivants :

- Le Comité gouvernemental des responsables ministériels en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- Le Comité interministériel pour la mixité en emploi;
- Le Comité des partenaires du concours *Chapeau les filles!* et de son volet *Excelle Science*.

Le Ministère a octroyé une bourse de 2 000 \$ à une lauréate de ce concours concernant le volet *Chapeau les filles!* dans la catégorie Énergie et Ressources naturelles.

À partir de la prochaine édition du concours, en 2021, le Ministère donnera une bourse au montant équivalent, soit 2 000 \$, pour les deux volets et élargira son domaine d'application aux universités québécoises pour le volet *Excelle Science*.

## 4.10 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics (Politique) vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à assurer la transparence et la reddition de comptes relatives au processus tarifaire. Elle a aussi pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

### Coûts des principales activités ministérielles

Afin de déterminer si la tarification actuelle respecte la ligne de conduite de la Politique, l'évaluation du coût des produits et services ministériels est réalisée annuellement. Un exercice de répartition des dépenses sur les principales activités ministérielles est réalisé par les secteurs d'activité. Cette répartition comprend la rémunération et le fonctionnement mais exclut les dépenses de transfert et les événements exceptionnels.

Il est important de noter que, par l'entremise d'un partenariat en services partagés, les fonctions administratives centrales du Ministère sont aussi mises au service du MFFP. En conséquence, ces coûts sont répartis selon l'estimation des efforts consentis auprès de chaque ministère.

Le Ministère a poursuivi ses travaux afin de rapprocher les coûts de ses activités de la tarification actuelle et d'apprécier les niveaux d'autofinancement de ses produits et services. Ainsi, des améliorations ont été apportées aux outils de répartition des dépenses. Toutefois, l'estimation présentée ici doit être considérée avec prudence.

L'annexe III présente les coûts des principales activités ministérielles.

### Produits et services tarifés

Dans le but de donner suite aux exigences de la Politique, le Ministère procède à l'indexation annuelle de ses tarifs. L'annexe IV présente les revenus de tarification du Ministère et la base de fixation des tarifs et elle fait état de leur indexation annuelle.

Comme il a été mentionné précédemment, le Ministère poursuit le processus d'estimation du coût de ses produits et services à partir du coût de ses activités. Les tableaux 43 et 44 présentent les coûts de certains produits et services tarifés au Secteur du territoire ainsi que les coûts et revenus moyens de certains titres miniers pour lesquels le Ministère a terminé l'évaluation.

**TABLEAU 43. Coûts et revenus de certains produits et services tarifés au Secteur du territoire (Fonds d'information sur le territoire)**

ENREGISTREMENT CADASTRAL	
Coût	6 289 k\$
Date de la dernière révision tarifaire <sup>A</sup>	2019
Revenus	3 285 k\$
Niveau de financement atteint	52 %
RÉNOVATION CADASTRALE	
Coût	33 150 k\$
Date de la dernière révision tarifaire	2001
Revenus	43 390 k\$
Niveau de financement atteint	131 %
SERVICES SPÉCIALISÉS DE LA CONNAISSANCE GÉOGRAPHIQUE	
Coût	8 139 k\$
Date de la dernière révision tarifaire <sup>A</sup>	2016
Revenus	7 980 k\$
Niveau de financement atteint	98 %

A Les revenus ont été indexés pour l'année financière 2019-2020.

**TABLEAU 44. Coûts et revenus moyens unitaires de certains titres miniers**

LOYERS DES BAUX MINIERS	
Coûts moyens unitaires	13 661 \$ par bail minier ou concession minière
Date de la dernière révision tarifaire	2000
Revenus moyens unitaires	4 022 \$ par bail minier ou concession minière
Niveau de financement atteint	29 %
LOYERS DES BAUX DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE	
Coûts moyens unitaires	540 \$ par bail exclusif et bail non exclusif
Date de la dernière révision tarifaire <sup>A</sup>	2019
Revenus moyens unitaires <sup>B</sup>	180 \$ par bail exclusif et bail non exclusif
Niveau de financement atteint	33 %

A Les revenus ont été indexés pour l'année financière 2019-2020.

B La majorité des revenus perçus par le Ministère ont été virés, en cours d'année, au Fonds des générations.

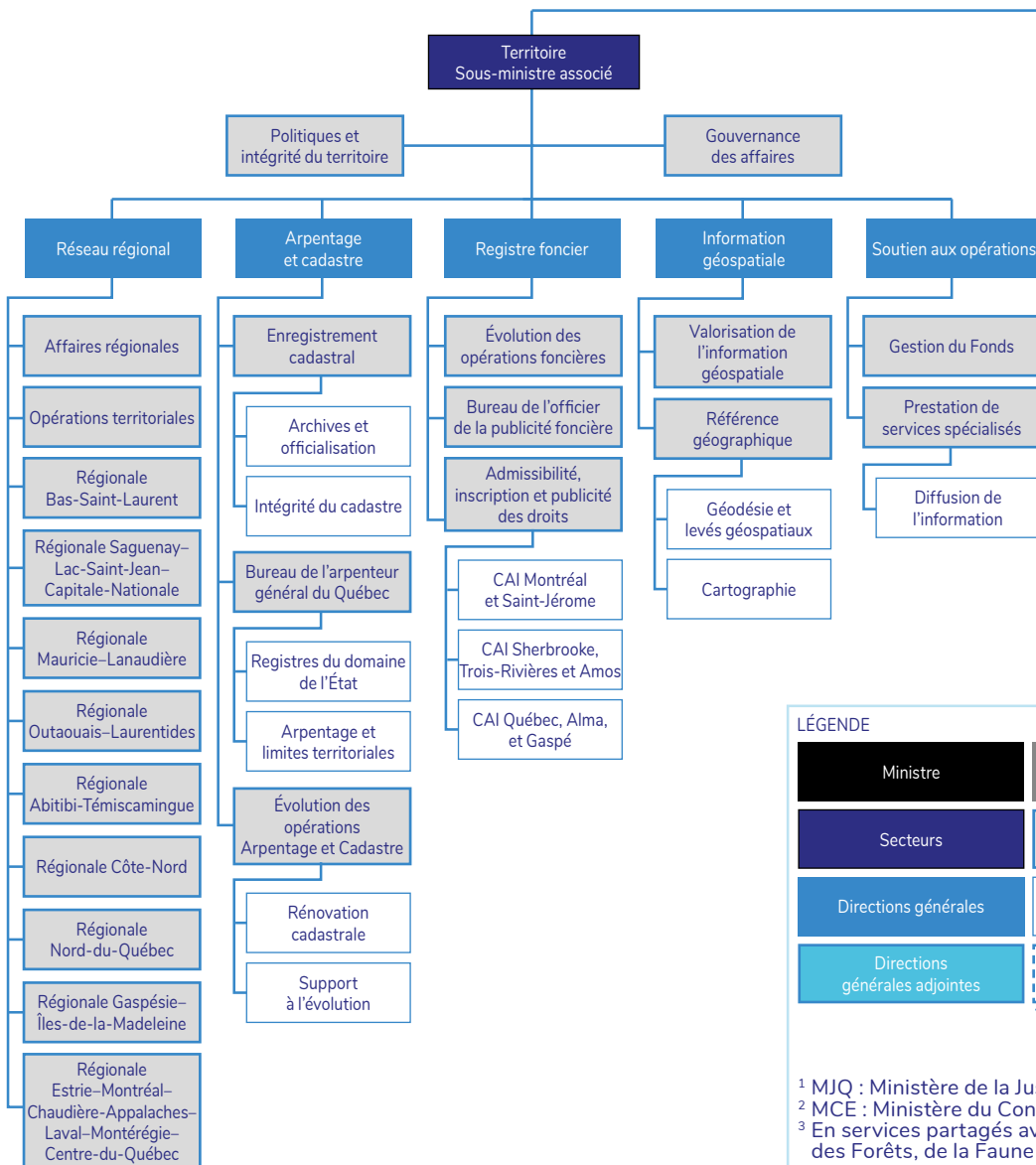
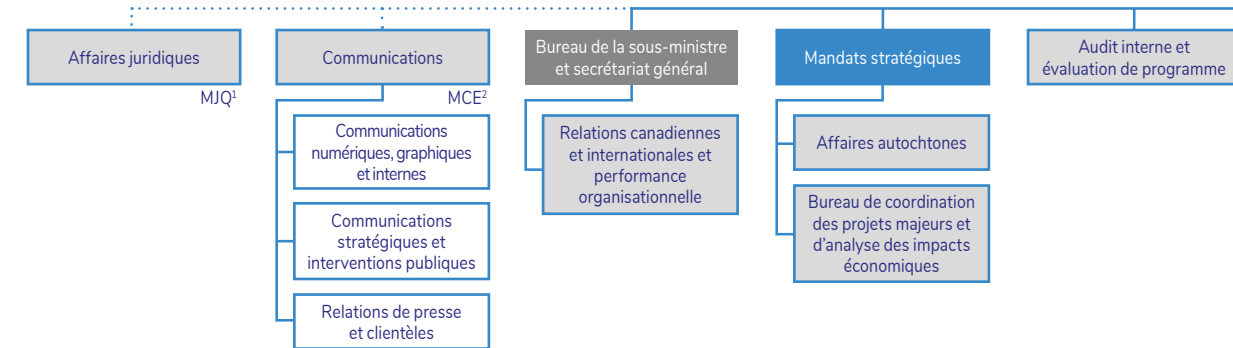
## Produits et services non tarifés

Au cours de l'année 2019-2020, le Ministère a également poursuivi l'examen des services pour lesquels aucun tarif n'est actuellement exigé.



# ANNEXE I

## ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE AU 31 MARS 2020



**LÉGENDE**

Ministre	Bureau de la sous-ministre et secrétariat général
Secteurs	Direction
Directions générales	Services
Directions générales adjointes	Organismes

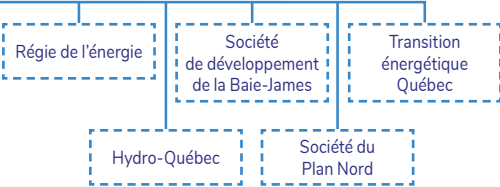
Lien hiérarchique avec un autre MO

<sup>1</sup> MJQ : Ministère de la Justice du Québec  
<sup>2</sup> MCE : Ministère du Conseil exécutif  
<sup>3</sup> En services partagés avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

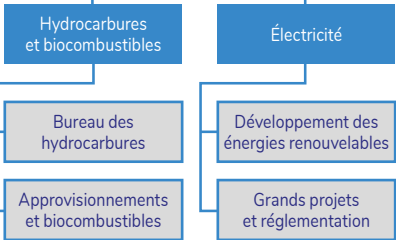


Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

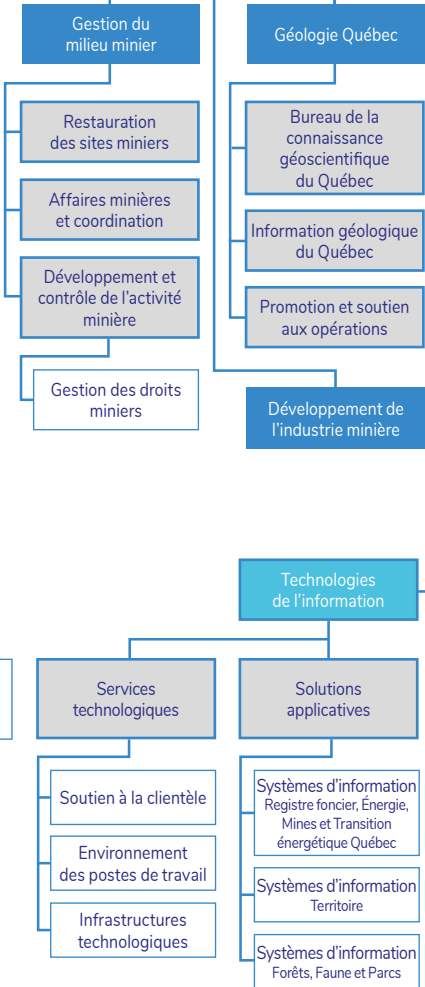
Sous-ministre



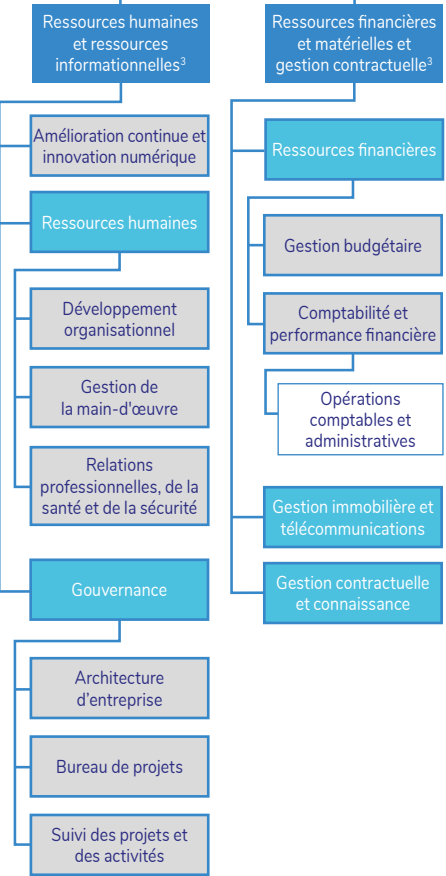
Énergie  
Sous-ministre associée



Mines  
Sous-ministre associée



Services partagés



# ANNEXE II

## ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 AUXQUELS LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2021 FAIT RÉFÉRENCE

ORIENTATION	OBJECTIF	RÉSULTAT VISÉ/RECHERCHÉ	ACTIVITÉ INCONTOURNABLE
<p>1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique</p>	<p>1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</p>	<p>1. La réalisation, par 95 % des ministères et organismes (MO), d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.</p> <p>2. La réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de GES des véhicules légers du parc gouvernemental par rapport au niveau évalué en 2009-2010.</p> <p>3. La réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.</p> <p>6. La mise en œuvre, par 70 % des MO, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques.</p> <p>7. La réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables.</p> <p>8. D'ici 2020, par 50 % des MO, l'intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou l'élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable.</p> <p>9. L'augmentation significative des acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO. En 2016, le gouvernement se sera doté d'un système pour suivre l'évolution des achats écoresponsables des MO. Il procédera à une première évaluation de ces achats à la fin de l'année 2016-2017 pour établir la cible à atteindre en 2020.</p>	<p>1. Les MO de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats visés par la Stratégie 2015-2020 en matière de gestion écoresponsable, dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.</p>
	<p>1.2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics</p>	<p>10. La mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les MO.</p> <p>13. La prise en compte des principes de développement durable dans le cadre du processus de révision des programmes gouvernementaux.</p>	<p>2. Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.</p>

ORIENTATION	OBJECTIF	RÉSULTAT VISÉ/RECHERCHÉ	ACTIVITÉ INCONTOURNABLE
	1.3. Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	15. Accroître l'utilisation de moyens qui encouragent et facilitent la consultation et la participation des citoyens et des parties prenantes dans le cadre des travaux des MO.	
	1.4. Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	16. La formation sur les pratiques en matière de développement durable. 17. La promotion et la mise en valeur du savoir-faire et des initiatives favorables au développement durable dans les MO et à l'extérieur de l'administration publique.	
	1.5. Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial		3. Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou de l'autre des 27 objectifs de la Stratégie 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec, incluant l'objectif 1.5 spécifique à la culture.
2. Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable	2.1. Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	20. D'ici 2020, la mise en œuvre de mesures ou la contribution à des projets visant le développement d'un système économique circulaire et celui de l'écologie industrielle ainsi que le renforcement des capacités des entreprises et des municipalités dans ce domaine.	4. Les MO qui s'investissent avec des entreprises mettent en œuvre au moins une action pour accroître à 30 % d'ici 2020 la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable, y compris celles qui sont présentes à l'étranger. Cette action doit être liée au plan d'accompagnement-conseil des entreprises.
	2.2. Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	22. L'adoption de mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec.	
	2.5. Aider les consommateurs à faire des choix responsables		

ORIENTATION	OBJECTIF	RÉSULTAT VISÉ/RECHERCHÉ	ACTIVITÉ INCONTOURNABLE
3. Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité	3.1. Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	33. L'adoption de pratiques et de modes de gestion responsables des ressources naturelles et respectueux des écosystèmes. 34. Le renforcement et le développement de mécanismes de concertation avec les acteurs des milieux concernés.	
	3.2. Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	35. D'ici 2020, le développement ou la modification de dix mesures pour contribuer à la mise en œuvre des Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique et, ce faisant, aux Objectifs d'Aichi. 36. La mise en œuvre de mesures de conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques.	
4. Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	4.1. Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables	38. L'augmentation de la participation des personnes les plus vulnérables à des activités de développement qui facilitent leur accès au travail.	
	4.3. Appuyer et promouvoir le développement des mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	40. Les mesures permettant d'élargir l'accès à des services de base offerts aux personnes issues des milieux défavorisés.	
5. Améliorer par la prévention la santé de la population	5.2. Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	44. Des mesures et des actions destinées à atténuer ou à gérer de façon optimale les risques pour les personnes qui sont associés à l'activité humaine.	

ORIENTATION	OBJECTIF	RÉSULTAT VISÉ/RECHERCHÉ	ACTIVITÉ INCONTOURNABLE
6. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	6.1. Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	48. La création et la diffusion d'outils favorisant la mise en œuvre de pratiques de développement durable en aménagement du territoire.	
	6.2. Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	49. La mise en œuvre de mesures et de programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable.	5. Les MO qui travaillent avec des organismes municipaux, des organismes scolaires ou des établissements du réseau de la santé et des services sociaux mettent en avant au moins une action pour accroître la proportion des organisations qui ont entrepris une démarche de développement durable dans l'un ou l'autre de ces secteurs. Ces actions sont définies relativement aux plans d'accompagnement-conseil sectoriels établis par les tables de concertation qui en sont responsables.
	6.3. Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	50. Des initiatives qui favorisent la participation des citoyens et des autres acteurs du milieu au développement de leur collectivité.	
7. Soutenir la mobilité durable	7.1. Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables		
	7.2. Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES	57. L'augmentation de l'électrification des transports collectifs et individuels. 58. L'amélioration de l'efficacité énergétique et une augmentation de l'utilisation de sources d'énergie de remplacement qui contribuent à la réduction des émissions de GES. 59. Un soutien accru à la recherche, au développement, à la commercialisation et à l'innovation en matière d'électrification des transports et d'efficacité énergétique. 60. La réduction de la consommation des produits pétroliers dans les transports.	

ORIENTATION	OBJECTIF	RÉSULTAT VISÉ/RECHERCHÉ	ACTIVITÉ INCONTOURNABLE
<p>8. Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de GES</p>	<p>8.1. Améliorer l'efficacité énergétique</p>	<p>61. L'instauration de mesures et la réalisation de projets favorisant l'efficacité énergétique.</p> <p>62. L'appui à l'innovation et au transfert technologique permettant d'améliorer l'efficacité énergétique.</p> <p>63. La formation, la sensibilisation et la diffusion de connaissances relatives à l'efficacité énergétique et à la réduction de la consommation d'énergie auprès de la population, des partenaires et des clientèles des MO.</p>	
	<p>8.2. Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise</p>	<p>64. La réalisation de mesures et de projets permettant l'optimisation de la production d'énergies renouvelables.</p> <p>65. L'appui à la recherche et au développement en matière d'énergies renouvelables.</p>	
	<p>8.3. Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES</p>	<p>66. La réalisation de mesures et de projets visant l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES.</p> <p>67. La formation, la sensibilisation et la diffusion de connaissances relatives à l'utilisation d'énergies permettant de réduire les émissions de GES auprès de la population, des partenaires et clientèles des MO.</p>	

# ANNEXE III

## COÛTS DES PRINCIPALES ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES

ACTIVITÉ MINISTÉRIELLE	2019-2020 (M\$)
Registre foncier	40,6
Cadastre	22,2
Information géographique	15,0
Restauration des sites miniers abandonnés	12,8
Services spécialisés	11,3
Rapport d'inventaires géoscientifiques	11,3
Expertise en ressources énergétiques	6,8
Intégrité du territoire	6,3
Protection du territoire public	5,4
Droits d'utilisation du territoire public	4,6
Registre du domaine de l'État	4,5
Arpentage	4,4
Lois et règlements relatifs aux ressources naturelles et au territoire	4,0
Compilations géominières	3,7
Rôle-conseil auprès de l'industrie minière	2,4
Registre écrit et informatique des droits	1,7
Accueil et renseignements	1,5
Restauration des sites miniers actifs	1,5
Bilan des suivis et contrôles des mesures de protection environnementale	1,3
Études géoscientifiques	1,3
Promotion de la gestion et des intérêts liés à la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles	1,2
Titres d'exploitation	1,2
Redevance et contrôle des exploitations de substances minérales	1,1
Avis intégré	1,1
Titres d'exploration	1,0
Avis et expertise sur la connaissance et la gestion territoriale	0,9
Information d'analyse territoriale	0,7
Délivrance des droits liés à l'énergie	0,6
Aide favorisant l'utilisation polyvalente du milieu forestier et projets conjoncturels	0,5
Plans d'affectation des terres publiques	0,5
Activités dont les coûts sont estimés à moins de 500 k\$	2,1
<b>Total</b>	<b>173,7</b>

# ANNEXE IV

## REVENUS DE TARIFICATION

### Revenus de tarification : Énergie et Ressources naturelles

CATÉGORIE DE REVENUS	2019-2020 <sup>A</sup> (k\$)	2018-2019 (k\$)	2017-2018 (k\$)	TARIF INDEXÉ	BASE DE FIXATION <sup>B</sup>
Droits et permis					
Ressources hydrauliques					
Régimes des eaux	1 545	1 591	1 691	Oui	DA
Forces hydrauliques	16	0	0	Oui	DA
<b>Total — Ressources hydrauliques</b>	<b>1 561</b>	<b>1 591</b>	<b>1 691</b>		
Autres					
Études de dossiers	39	29	36	Oui	MAG
<b>Total — Autres</b>	<b>39</b>	<b>29</b>	<b>36</b>		
<b>Total partiel</b>	<b>1 600</b>	<b>1 620</b>	<b>1 727</b>		
Ventes de biens et services					
Formules et documents	0	22	101	Oui	DA
Terres de l'État	2791	737	748	Non	MAG
Terrains et bâtisses	17	11	11	Non	MAG
Accès à l'information	1	2	2	Oui	DA
Dossier éolien – tarif annuel d'une réserve de superficie	64	27	55	Oui	MAG
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	1334	282	257	Oui	DA
Frais de vente et de location de terrains	902	1 047	836	Oui	CS
Location et concessions	24 741	23 528	22 642	Oui	MAG
Frais d'inscription aux tirages au sort	141	136	126	Oui	DA
<b>Total partiel</b>	<b>29 991</b>	<b>25 792</b>	<b>24 778</b>		
<b>Total</b>	<b>31 591</b>	<b>27 412</b>	<b>26 505</b>		

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2019-2020 en raison des modifications que le Contrôleur des finances pourrait apporter.

B La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).



## Revenus de tarification : Fonds d'information sur le territoire

CATÉGORIE DE REVENUS	2019-2020 <sup>A</sup> (k\$)	2018-2019 (k\$)	2017-2018 (k\$)	TARIF INDEXÉ	BASE DE FIXATION <sup>B</sup>
<b>Volet foncier</b>					
Ventes de biens et services					
Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale	42 988	39 923	39 351	Oui	CS
Ventes enregistrements cadastraux	3 285	3 290	3 227	Oui	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits	87 673	83 005	81 018	Oui	CS
Ventes de biens et services divers	1 430	1 395	1 437	Oui	CS
<b>Total — Volet foncier</b>	<b>135 376</b>	<b>127 613</b>	<b>125 033</b>		
<b>Volet géographique</b>					
Ventes de biens et services					
Services spécialisés en information géographique	7 980	7 057	8 880	Oui	CS
Ventes de biens et services divers	124	288	576	Oui	CS
<b>Total — Volet géographique</b>	<b>8 104</b>	<b>7 345</b>	<b>9 456</b>		
<b>Total</b>	<b>143 480</b>	<b>134 958</b>	<b>134 489</b>		

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2019-2020 en raison des modifications possibles que le Contrôleur des finances pourrait apporter.

B La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

## Revenus de tarification : Fonds des ressources naturelles

CATÉGORIE DE REVENUS	2019-2020 <sup>A</sup> (k\$)	2018-2019 (k\$)	2017-2018 (k\$)	TARIF INDEXÉ	BASE DE FIXATION <sup>B</sup>
<b>Volet gestion des énergies fossiles<sup>C</sup></b>					
<b>Droits et permis — Autres</b>					
Activités en milieux hydrique et terrestre	92	0	0	Oui	DA
Bail d'exploitation et d'utilisation	0	11	71	Oui	CS
Permis de recherche – pétrole, gaz naturel et réservoir souterrain	0	464	764	Oui	CS
Pipelines	7	0	0	Oui	DA
Autre permis	0	5	64	Oui	CS
<b>Ventes de biens et services</b>					
Formules et documents	1	0	1	Oui	MAG
Frais d'administration	0	106	2	Oui	CS
Registre public	14	0	0	Oui	DA
<b>Total — Volet gestion des énergies fossiles</b>	<b>114</b>	<b>586</b>	<b>902</b>		
<b>Volet patrimoine minier</b>					
<b>Droits et permis – ressources minières</b>					
Exploitation minière	20 000	20 000	20 000	Non	MAG
<b>Total — Volet patrimoine minier</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>		
<b>Volet gestion de l'activité minière</b>					
<b>Droits et permis – ressources minières</b>					
Claim	2 672	2 190	1 730	Oui	DA
<b>Total — Volet gestion de l'activité minière</b>	<b>2 672</b>	<b>2 190</b>	<b>1 730</b>		
<b>Total</b>	<b>22 786</b>	<b>22 776</b>	<b>22 632</b>		

A Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2019-2020 en raison des modifications que le Contrôleur des finances pourrait apporter.

B La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :  
 - selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);  
 - en fonction du coût des services (CS);  
 - par décision administrative (DA);

C Depuis le 20 septembre 2018, le volet Gestion des hydrocarbures a été remplacé par le volet Gestion des énergies fossiles. La majorité des revenus anciennement classés dans ce volet sont maintenant comptabilisés dans le nouveau Fonds de transition énergétique.

## Revenus de tarification : Fonds de transition énergétique<sup>A</sup>

CATÉGORIE DE REVENUS	2019-2020 <sup>B</sup> (k\$)	2018-2019 (k\$)	2017-2018 (k\$)	TARIF INDEXÉ	BASE DE FIXATION <sup>C</sup>
<b>Droits et permis - Autres</b>					
Licences d'exploration, de production et de stockage sur les hydrocarbures	1 212	1 619	S. O.	Oui	CS
Redevances et droits sur les substances soutirées	60	31	S. O.	Oui	MAG
Saumure	1	0	S. O.	Oui	CS
<b>Total</b>	<b>1 273</b>	<b>1 650</b>			

A Le Fonds de transition énergétique a été instauré le 20 septembre 2018; la majorité des revenus qui découlent de la nouvelle Loi sur les hydrocarbures y sont comptabilisés.

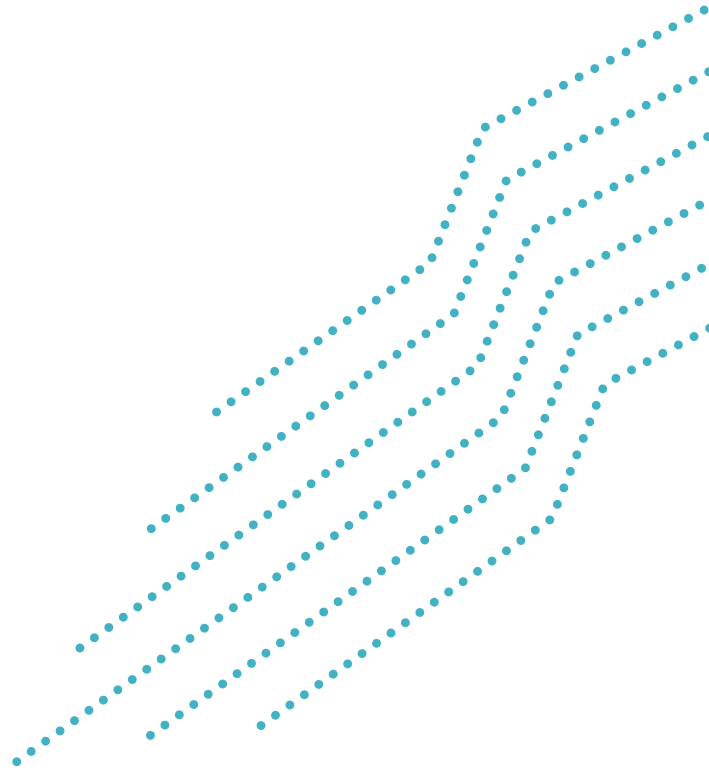
B Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2019-2020 en raison des modifications que le Contrôleur des finances pourrait apporter.

C La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).







**Énergie et Ressources  
naturelles**

**Québec**

